

1792

A PROPOS DE 1892

LES MARTYRS
DE SEPTEMBRE

PAR

LE P. J. DELBREL

De la Compagnie de Jésus

AVEC UNE LETTRE-PRÉFACE

De Mgr D'HULST

*Recteur de l'Institut catholique de Paris
Député du Finistère*

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

112 bis, RUE DE RENNES, 112 bis

Tous droits réservés

1892

1792

A PROPOS DE 1892

LES MARTYRS
DE SEPTEMBRE

PAR

LE P. J. DELBREL

De la Compagnie de Jésus

AVEC UNE LETTRE-PRÉFACE

De Mgr D'HULST

*Recteur de l'Institut catholique de Paris
Député du Finistère*

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

112 bis, RUE DE RENNES, 112 bis

Tous droits réservés

1892

Mon Révérend Père,

La mode est aux jubilé et aux centenaires. On célèbre les jubilé des vivants et les centenaires des morts. Jamais l'humanité n'a donné plus d'attention aux souvenirs du passé, ni fait davantage pour les disputer à l'oubli en mettant en relief le retour des dates séculaires. L'abus n'est pas toujours absent de ces solennités, dont l'objet parfois demeure au-dessous de l'importance qu'on lui attribue. Il y a là une tendance propre aux époques de décadence, où la sève d'action est comme épuisée et où l'on se console de ne rien faire en exaltant ce qu'on a fait avant nous. Toutefois les plus sévères censeurs ne sauraient trouver mauvais que le siècle finissant se recueille devant les dates fatidiques qui rappellent les événements grandioses et sinistres dont furent marquées les dernières années du dix-huitième siècle. Les admirateurs du bloc révolutionnaire entendent bien ne laisser passer aucune des éphémérides dont s'est enrichi le calendrier des sans-culottes. Ils ont commencé par transformer en fête nationale et permanente l'anniversaire d'une émeute lâche et cruelle qui vit tomber sans défense une forteresse habitée par quelques prisonniers de droit commun et inaugura dans Paris les promenades sanglantes où l'on portait au bout des piques les têtes de quelques innocents. Mais le 14 juillet ne suffit plus aux dévots du nouveau culte. C'est trop peu même d'y ajouter, au 22 septembre, le double anniversaire de l'établissement de la République et de la victoire de Valmy. A ces souvenirs que rien ne déshonore, il convient de joindre, en attendant mieux, l'anniversaire du 10 août. Et le voyageur qui, revenant de Lucerne, aura pu admirer, dans la douleur muette du beau lion de Thorwaldsen, l'hommage rendu par le patriotisme helvétique aux Suisses de Louis XVI, assistera sans doute bientôt dans Paris aux saturnales par lesquelles le conseil municipal de la ville-lumière s'apprête à glorifier le massacre de ces braves gens. Il faut nous attendre à mieux encore, et je serais bien surpris que l'année 1893 ne vît pas les dates lugubres du 21 janvier et du 16 octobre transformées à leur tour en fêtes nationales, ne fût-ce que pour recommander à l'estime et à la confiance des cours européennes le régime que souille à ses origines le sang d'un roi débonnaire et d'une reine martyre.

Si le vieux sceptique dont on vient de publier les mémoires vivait encore, il ne manquerait pas de dire que c'est là plus qu'un crime, que c'est une faute. En effet les rôles sont renversés. Après un siècle de vicissitudes

politiques, les enfants des victimes ne demandaient qu'à effacer ces douloureuses traces : ce sont les héritiers de la tradition des bourreaux qui prennent plaisir à les faire revivre. Est-ce pour hâter la pacification générale et la réconciliation des partis ? Que ceux-là résolvent la question qui ont pris sur eux de la poser. Pour nous, dociles aux leçons des événements et aux charitables invitations du Souverain-Pontife, nous ne relèverons pas le défi ; nous n'opposerons pas aux provocations de l'animosité les réponses de l'esprit de vengeance. Il ne tiendra pas qu'à nous que la génération nouvelle ne couvre d'un généreux oubli les excès qui marquèrent l'inauguration des temps nouveaux. Mais puisque, malgré nous, des agitateurs imprudents veulent remuer ces cendres mal éteintes, comment consentirions-nous à leur laisser le monopole des souvenirs ? Egarés par la passion, les hommes de la Révolution ne se sont pas contentés d'écraser l'ancien régime qui, comme toutes les choses humaines, devait finir ; ils se sont attaqués à la foi qui ne meurt pas. De la fidélité à l'autel, aussi bien que de la fidélité au trône, ils ont prétendu faire un crime d'Etat ; la religion catholique, qui était l'âme de la France, est devenue à leurs yeux une ennemie publique. La Constitution civile du clergé a rendu le schisme obligatoire, et les meilleurs prêtres ont été placés entre l'apostasie et le martyre. En dépit du relâchement qui avait pénétré dans les mœurs d'une partie du clergé au siècle dernier, bien petit fut le nombre de ceux qui fléchirent ; et parmi ceux-là mêmes, beaucoup rachetèrent par une courageuse confession, dans l'exil, sur les pontons ou sur l'échafaud, un moment de défaillance ou d'égarement. La plupart firent face à l'épreuve avec une admirable constance. Fallait-il faire le silence sur leur héroïsme et, tandis que d'autres glorifient leurs persécuteurs, refuser à la génération présente le grand enseignement que nous ont légué les victimes ?

Vous ne l'avez pas pensé, mon Révérend Père, et vous me permettez de vous en remercier. Le récit que vous publiez n'est pas une œuvre de guerre. Il ne s'agit pas d'attiser les ressentiments ni de perpétuer les rancunes. Il s'agit d'apprendre aux chrétiens d'aujourd'hui comment les disciples du Christ doivent se comporter dans les jours mauvais ; comment, au lendemain d'une longue prospérité, quand les âmes se sont amollies au contact des richesses et du bien-être, elles peuvent se ressaisir en face du devoir et retrouver au fond d'elles-mêmes les semences endormies des vertus sublimes qui triomphent du mal par le bien et de la haine par l'amour.

Votre écrit ne vise qu'un épisode, le premier en date, de cette admirable histoire, qui se continue par les exécutions juridiques de 1793 et, quatre ans après, par l'abominable persécution de Fructidor. Vous vous êtes volontairement enfermé dans les souvenirs qu'un prochain anniversaire va réveiller, ceux des massacres de Septembre. Vous n'avez pas voulu faire le procès des meurtriers. Qui fut responsable de ces hideuses journées ? A qui faut-il imputer l'horrible conception de ces hécatombes ? Quelle défaillance ou quelle complicité des pouvoirs supérieurs permit à la Commune de Paris d'organiser ces assassinats, de recruter ces égorgeurs payés vingt-quatre livres par jour pour sabrer des prisonniers ? Est-ce à tort que le nom de Danton a été associé à cette œuvre sanguinaire, et, si l'homme à qui l'on prodigue aujourd'hui les statues, s'est contenté de couvrir d'une lâche approbation de telles atrocités, quel autre nom faut-il vouer, à la place ou à côté du sien, à la réprobation qu'appelle un si odieux complot ? Vous avez écarté à dessein tous ces problèmes historiques. Ce que vous avez voulu faire apparaître, ce sont de radieuses figures de martyrs. Oui, de martyrs, et vous ne perdez pas une occasion de le faire remarquer. Aux Carmes, après une première scène de confusion, les envoyés de la Commune surviennent, font rentrer les proscrits dans l'église, organisent une sorte d'appareil juridique, demandent aux évêques et aux prêtres s'ils ont fait le serment schismatique, s'ils veulent le faire, et sur leur réponse négative, méthodiquement, les désignent aux assassins et les envoient à la mort.

Mêmes scènes à l'Abbaye. Il ne sert de rien d'invoquer ici la fureur populaire. La populace avinée a pu se réjouir au spectacle de cette tuerie, elle ne l'a pas ordonnée ; ceux qui la dirigent ont essayé d'abord de déshonorer leurs victimes ; n'y ayant pas réussi, ils leur ont fait payer de leur vie leur constance.

Et ce sont ces exemples de fermeté dans la foi, de sérénité dans le sacrifice, c'est la charité et le pardon, ce sont toutes les vertus évangéliques de ces hommes de Dieu que vous faites apparaître dans vos pages pour l'instruction, pour l'édification du clergé contemporain.

Je n'ai rien à ajouter à de telles leçons. Mais, gardien des restes glorieux de ces martyrs, j'ai voulu, mon Révérend Père, vous exprimer la reconnaissance que m'inspire votre belle et opportune publication. L'université catholique de Paris a été installée dans ce vieux couvent des Carmes qui fut l'une des prisons de 1792, l'un des principaux théâtres des événements que vous racontez. Le culte barbare de l'alignement a fait

disparaître en 1867, au fond du jardin des anciens moines, l'oratoire où s'étaient réfugiés plusieurs prêtres au moment du massacre et le puits où leurs corps furent précipités pêle-mêle avec des cadavres d'animaux. Mais la crypte de notre église, restaurée par les soins de Mgr Darboy, a reçu leurs ossements ; les dalles de l'oratoire détruit y sont déposées et le regard ému y discerne encore les taches rousses que le sang des martyrs y a laissées. On peut, comme il y a cent ans, se rendre de l'église au jardin en passant sur ce perron des victimes qui vit défiler, un à un, deux évêques et cent dix-huit prêtres promis à la mort. Dans une des cellules qu'occupent aujourd'hui nos étudiants ecclésiastiques, chacun peut voir encore la silhouette sanglante de deux épées que la main lassée des égorgeurs avait appuyées contre la muraille. Trop de liens nous rattachent ainsi aux souvenirs que vous évoquez pour qu'il nous soit permis de rester indifférents à l'œuvre fortifiante dont je salue en vous l'auteur.

Chaque année, du 2 au 10 septembre, la crypte des Carmes s'ouvre à la foule des pieux visiteurs qui viennent y vénérer les restes de nos martyrs. Cette fois, nous donnerons à l'anniversaire accoutumé la forme plus solennelle qui convient à un centenaire. Durant trois jours, nous multiplierons dans l'église souterraine et dans l'église supérieure les actes de piété et de religion. Comme vous, nous écarterons toute pensée que n'inspirerait pas l'esprit de mansuétude et de charité dont furent animées ces saintes et douces victimes. Mais nul ne saurait nous empêcher de proposer de tels modèles à l'imitation de jeunes Lévites qui viennent chercher dans nos murs l'initiation à la science et aux vertus sacerdotales. Nous serons heureux alors de mettre entre leurs mains le livre que vous venez d'achever. Puissent-ils le méditer et apprendre, à l'école de ces héroïques confesseurs de la foi, le secret des pacifiques victoires que le prêtre de Jésus-Christ doit remporter sur le monde pour le bonheur et le salut de ceux-là mêmes dont il est le vainqueur !

Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

M. D'HULST,
Recteur de l'Université catholique de Paris.

Il y a cent ans, en 1792, s'ouvrait la période la plus sinistre de l'histoire de France, celle de la Terreur : ainsi l'ont nommée et les contemporains affolés, et la postérité tremblante encore des effroyables émotions dont furent si souvent secoués les ancêtres.

Epoque terrible, en effet, que celle où par des mains françaises fut versé à flots « le sang de France », — comme disait Jeanne d'Arc, — le sang de nos gentilshommes et de nos magistrats, de nos ouvriers et de nos paysans, de nos prêtres surtout. Le prêtre, voilà, de tout temps, la bête noire du Jacobin.

Année terrible, déjà, que celle où commencèrent, en Septembre, aux dépens de toutes les classes de la société française et particulièrement du clergé, les grandes tueries.

Sans doute, avant cette année, et, en cette année, avant ce mois, bien des coups isolés avaient été frappés çà et là, chaque jour plus fréquents et plus forts.

En 1789, c'est la lapidation de l'évêque de Sisteron, qui en réchappe, — le pillage de la maison des Lazaristes à Paris, — le sac du presbytère d'Argenteuil, — l'incendie de quelques abbayes, en Alsace et ailleurs.

1790 est le moment où dans ce duel entre la Révolution et l'Eglise de France, la lame du fleuret entre dans les chairs et tire le premier sang. Du 13 au 16 juin, à Nîmes, des huguenots doublés de jacobins mettent à profit la « Deuxième année de la liberté » — c'est l'en-tête du Moniteur de cette époque — pour massacrer un bon nombre de catholiques, dont quelques capucins : il faut prouver qu'on n'est pas plus inepte que d'autres ; et que le régime nouveau sait faire sa Saint-Barthélemy tout aussi bien que l'ancien régimes

L'année suivante, la lame pénètre plus avant : le 19 avril 1791, massacre du curé de Sarrians ; — dans la nuit du 16 au 17 octobre, les scènes atroces de la glacière d'Avignon.

Vient 92, qui prélude aux vastes exécutions en tuant de vingt à vingt-cinq prêtres à peine, en plusieurs fois :

Le 4 juin, à Entrevaux dans les Basses-Alpes, l'abbé Raynard, vicaire-général de Séez ;

Le 12 juillet, aux Vans dans l'Ardèche, l'abbé Nadal ;

Le 14 juillet, aux Vans encore, huit autres curés ou religieux, — et, à Bordeaux, les abbés Dupuy et de Langoiran ;

Le 20 juillet, à Clairac dans le Lot-et-Garonne, l'abbé Lartigue ;

Le 23 juillet, à Marseille, les religieux Minimes Nuiratte et Tassy ;

Vers le 27 juillet, à Limoges, l'abbé Chabrol ;

Le 5 août, à Manosque, l'Oratorien Pouchet, le Franciscain Ponthion, les abbés Reyne et Vial ;

Le 20 août, à Troyes, l'abbé Fardeau ;

Le 21 août, à Saint-Bozely, le prieur Basside de Malbos.

Le 27 août, à Aix, le P. Vigne, Minime.

Un autre jour du même mois, à Alençon, le P. Dorothée, capucin.

Septembre arrive enfin et les immolations prennent les proportions d'une hécatombe, dont le récit fera le sujet de ces pages consacrées aux Martyrs de Septembre.

Martyrs, c'est bien le mot, et nous avons d'autant plus le droit de l'employer qu'après nous être inclinés respectueusement devant les nobles restes des victimes politiques : — soldats et officiers punis de mort pour avoir fait leur devoir en restant à leur poste durant l'émeute du 10 août, ministres et princesses coupables de fidélité à leur roi et de tendresse pour leur reine, — nous passerons, et nous n'irons nous agenouiller que devant les reliques de ceux qui succombèrent pour une cause évidemment et exclusivement religieuse.

Ceux-là, pour la plupart, sont faciles à reconnaître. Il suffit de voir leur soutane, de lire l'unique considérant de leur arrêt de mort : refus de serment à la constitution civile et schismatique du clergé ; il suffirait d'avoir discerné, dans les clameurs de la populace, le genre d'insulte qu'elle réservait à ceux-là : insermentés, réfractaires, fanatiques. A ceux-là nous réserverons, nous, les hommages pieux que le catholicisme rend aux martyrs de son unité hiérarchique aussi bien qu'aux martyrs de ses croyances.

Pourquoi, aujourd'hui, cette évocation de leur mémoire ?

Parce qu'en cette année 1892 le souvenir des martyrs de 1792 s'impose absolument.

Un antique et très bel usage existe dans les communautés d'ecclésiastiques : tous les jours, en présence de la famille religieuse assemblée, un de ses membres, la plupart du temps un des plus jeunes et des derniers de la maison, monte en chaire, et, debout, découvert, il lit avec une lenteur solennelle la page correspondante du martyrologe : A pareil jour, il y a tant d'années, un tel, ayant souffert courageusement pour Jésus-Christ, remporta les palmes éternelles. Et chacun de ces héros du christianisme

apparaissant tour à tour dans cette simple mais émouvante évocation, il n'en est pas un dont le souvenir ne soit rappelé une fois dans l'année, lorsque revient la date de son dernier combat.

Aux martyrs dont le culte a reçu de l'Église la consécration officielle de la canonisation, et à eux seulement, est due cette commémoration annuelle. Ceux dont nous parlons n'y ont pas droit. Mais sera-ce trop faire pour eux, si au bout d'un siècle, à la date qui marque le centenaire de leur mort, un prêtre français, le premier venu, ouvrant le martyrologe de l'église de France, rappelle à ses compatriotes et à ses confrères le nom de nos martyrs et les circonstances de leur triomphale agonie ?

Du reste, dans cette commémoration que nous leur devons bien, à côté d'un hommage à nos vaillants ancêtres il y aura, pour nous, le profit d'une salutaire et fortifiante leçon.

Ce qui les a conduits au martyre, c'est une lutte sans merci contre des lois impies et injustes, que leur conscience et les ordres du Saint-Siège leur faisaient un devoir de combattre.

Nous, nous sommes en présence d'une législation qui sur bien des points n'est ni moins injuste ni moins impie, et voilà pourquoi les dernières instructions venues du Vatican nous ont apporté l'ordre de l'attaquer.

En résistant jusqu'au sang, les martyrs de septembre nous ont marqué la limite qu'au besoin devrait atteindre notre résistance. Cette limite, nous ne l'avons pas encore rencontrée.

Nous ne la rencontrerons pas de si tôt.

Il est même à croire qu'avant d'y arriver, peut-être à quelques pas d'ici, nous trouverons la victoire.

Double raison pour aller de l'avant ¹.

I

LA CHASSE AUX PRÊTRES

Après le 10 août, le roi de France a été « suspendu de ses fonctions » et emprisonné. Les députés à la Législative, arrivés presque au terme de leur mandat, rassemblent leurs papiers, se lèvent, et, prêts à évacuer la salle du Manège où dans un mois les conventionnels feront leur entrée, semblent se désintéresser déjà des affaires de la nation. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne les mènent pas comme ils veulent. C'est la Commune révolutionnaire, — une bande de drôles et d'escrocs conseillée par un fou furieux et sanguinaire, le Suisse Marat, — qui a hérité du sceptre de Louis XIV et qui détient le pouvoir absolu.

C'est contre le vœu de la majorité de la nation qu'elle s'en est saisie, et elle le sait bien. Aussi se dit-elle que n'étant ni le droit ni le nombre, elle a besoin d'être la force et de régner par la peur.

Sous prétexte de salut public, de mesures à prendre contre les ennemis de la patrie, contre les complices secrets de la coalition dont les armées, à ce moment, vont passer la frontière, la Commune décide de frapper un grand coup sur ses ennemis, à elle, ou sur ceux qui sont suspects de l'être. Elle en enfermera, ou même, si besoin est, en supprimera un bon nombre, et les autres se tiendront pour avertis.

Son comité de surveillance, également appelé comité d'exécution — un nom peu rassurant, — se charge de remplir les prisons, de même que bientôt il se chargera de les vider.

Naturellement, et en vertu de cette saveur particulière que la chair de prêtre offre à un palais de jacobin, c'est sur le clergé que l'attention de ce comité se porte tout d'abord.

Il y a, à es moment, à Paris comme dans tous les diocèses de France, des milliers de prêtres, la majeure et la meilleure partie de notre clergé, qui, sommés de trahir l'Église et de jurer fidélité au schisme, ont, pour tout

serment, répété celui de Mirabeau dans de tout autres circonstances : « Votre loi étant injuste, je jure de n'y pas obéir. »

Pour emprisonner ceux-là, il y aura au moins un prétexte : leur résistance aux décrets de l'Assemblée. Leur arrestation est donc décidée.

Mais comme ce crime ne frapperait pas assez les imaginations de la foule, on en invente d'autres, plus voyants : on assure que le clergé parisien est en correspondance réglée avec l'empereur, avec le roi de Prusse, le duc de Brunswick et les émigrés, et qu'il a promis de leur ouvrir les portes de la capitale. On affirme que des prêtres ont été vus au château des Tuileries, le 10 août, dans les rangs des Suisses, tirant sur le peuple. On va jusqu'à en nommer trois, dont un est absent de Paris depuis plusieurs mois ; le second n'a jamais existé ; le troisième, que ses accusateurs attestent, pour plus de certitude, avoir tué eux-mêmes aux Tuileries, paraît quelques jours après à sa section pour demander ses passeports.

Quoi qu'il en soit, dès le 11 août le Comité fait arrêter soixante-deux prêtres, qui sont écroués au couvent des Carmes, transformé en prison. Du 11 au 28, il en enferme soixante-douze au séminaire Saint-Firmin.

Du 29 au 30, c'est l'inoubliable nuit des visites domiciliaires : dès six heures du soir, tous les citoyens sont consignés chez eux, des hordes de sans-culottes armes de piques et de fusils se répandent dans les rues, enfoncent les portes à coups de crosse, envahissent les appartements, fouillent, confisquent, arrêtent. Au matin, l'opération terminée, la Commune a sous la main trois mille prisonniers de plus, dont un très grand nombre de prêtres.

La chasse se poursuit ainsi jusqu'au jour fatal du 2 septembre.

Beaucoup d'insermentés, durant les derniers jours d'août, obéissant au décret de déportation volé le 26, se présentent aux portes de Paris, munis de leurs passeports, et demandent à sortir de la capitale et du territoire français. La loi le leur permet, le leur ordonne. Peu importe : arrives aux barrières, des rabatteurs apostés là les font rétrograder vers les prisons.

Celles des Carmes et de Saint-Firmin, spécialement destinées au clergé, sont bientôt devenues trop étroites, et depuis plusieurs jours les nouveaux prisonniers ecclésiastiques sont versés à l'Hôtel-de-Ville, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à la Force.

Ces arrestations ont un caractère touchant et douloureux, quelquefois héroïque, du côté des victimes, brutal et odieux du côté des persécuteurs. A la prison de l'Hôtel-de-Ville se présente un ecclésiastique de quatre-vingts

ans, qui vient voir son frère, détenu. On le laisse entrer, puis, quand il veut sortir : « Vous êtes prêtre ?... Alors, puisque vous voilà dans la prison, restez-y. »

L'abbé de Caupenne, malade, tremblant la fièvre, est emmené quand même ; il ne peut marcher ; on le traîne, et arrivé à Saint-Firmin, il est obligé de s'aliter.

L'abbé Sicard, l'admirable instituteur des sourds-muets, saisi dans son cabinet de travail d'où il allait descendre pour sa classe, demande au chef de l'escouade, le menuisier Mercier, la permission d'emporter un livre : Religion chrétienne méditée dans le véritable esprit de ses maximes. Le menuisier prend ce volume, fait effort pour en déchiffrer le titre, et prononce : « C'est contre-révolutionnaire. Il faut mentionner, dans le procès-verbal, que Sicard a voulu emporter cela ». L'abbé est ensuite conduit au comité de sa section ; là, un agent qu'on charge de l'emmener à l'Hotel-de-Ville s'excuse sur ce qu'ayant du monde à dîner, il ne pourra revenir que fort tard. Le bureau rit beaucoup de ce scrupule : « Ne vous gênez donc pas, et revenez quand vous pourrez. Ces gens-là sont faits pour attendre. »

Au milieu de ces brutalités révoltantes, la note comique ne manque pas : au retour d'une de ces expéditions, un garde national se donne de grands airs, parle des périls qu'il a courus, laisse entendre que s'il était de ceux qui aiment à se vanter, il pourrait conter des détails terrifiants..... On demande : « Et les résultats sont importants ? — Je crois bien ! Quatre prêtres, monsieur ! » Les auditeurs se regardent, déçus : ils avaient presque cru à la capture du duc de Brunswick.

Notez que pas un de ces bons prêtres n'a fait mine de se défendre. Il en est qui n'ont même pas essayé de fuir : le P. Bochot, supérieur des Doctrinaires, ayant fait évader ses inférieurs, a voulu, pour lui, rester à son poste et attendre l'ennemi de pied ferme.

D'autres se sont présentés d'eux-mêmes : M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, apprenant l'arrestation de son frère l'évêque de Beauvais, est venu demander à partager son sort.

A plusieurs, les agents de la Commune ont demandé, avant de les saisir, s'ils avaient fait le serment, à d'autres, déguisés en laïques, s'ils étaient prêtres. Les uns et les autres pouvaient se sauver par un mensonge. Ils n'ont même pas eu l'idée d'un pareil moyen. Le P. Barbe, un Doctrinaire, professeur depuis quarante ans, est reconnu par un fonctionnaire qu'il a

élevé, qui veut absolument l'arracher à la mort, et qui le supplie de ne pas avouer son sacerdoce : « Petit, — ainsi le P. Barbe l'avait-il appelé autrefois, de même que tous ses élèves, et il continuait — petit, si personne ne m'en parle, je ne demande pas mieux, mais si l'on m'interroge..... — Vous nierez. — Petit, tu vois bien que je ne puis pas mentir. » Et toutes les instances sont inutiles.

A les voir si doux et si candides avec les sbires qui les arrêtent, on se demande pourquoi d'aussi braves gens sont arrêtés, et dans quels noirs complots ont pu tremper des hommes de ce caractère. On ne saisit pas bien quels périls ils ont pu faire courir à l'État.

D'ailleurs, regardez-les : il y a là des vieillards de soixante, soixante-dix, quatre-vingts ans et plus. Il y a des séminaristes, saisis à Issy au sortir de la classe de dogme, et, avec eux, leurs maîtres, leurs messieurs : de graves et austères Sulpiciens, étrangers à toutes les affaires de ce monde, exclusivement adonnés à la formation de la jeunesse cléricale et aux labeurs de la science sacrée. Un de ces derniers, M. Goguin, a pour spécialité l'étude des psaumes de David ; il connaît, dit la légende du séminaire, quatorze cents auteurs qui ont écrit sur ce pieux sujet : quel rapport cela peut-il bien avoir avec les projets de l'Autriche et les trames des émigrés ?

Il y a encore de placides directeurs de religieuses : M. Giraud, aumônier du couvent de Sainte-Elisabeth, M. Lanchon, aumônier du monastère de Port-Royal au faubourg Saint-Jacques, qui passant dans la rue en habit laïque, a été reconnu par les policiers pour un prêtre, à ses mains jointes et à ses yeux baissés.

Innocents, inoffensifs, ces hommes sont aussi utiles, et leur mort sera une perte en même temps qu'un crime. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, représentés là par quelques-uns de leurs membres et par leur supérieur général Dom Chevreux, ont élevé à la gloire de notre patrie d'impérissables monuments scientifiques : la Gallia Christiana et l'Histoire littéraire de la France. Le P. Bernard-du-Cornillet, de l'abbaye de Saint-Victor, placé à la tête de l'opulente et célèbre bibliothèque de son monastère, est un érudit du premier mérite. Les ex-Jésuites Bonnaud, Gagnières des Granges de qui on a dit : « Il a tout lu et n'a rien oublié », Guérin du Rocher, Chartron de Millou, Lenfant, le Lazariste François, se sont fait un nom dans la science, dans l'éloquence ou la polémique.

D'autres servaient le pays et la société dans l'éducation de la jeunesse : ainsi M. de Tourménies, grand-maître du collège de Navarre, M. Binard, un

des professeurs de la même maison, MM. Lhomond et Hénocque, tous deux professeurs au collège du Cardinal Lemoine, amis intimes, emprisonnés ensemble à Saint-Firmin, d'où Lhomond sortira bientôt, sauvé par Tallien, son élève.

Ce sont encore des serviteurs et des bienfaiteurs de l'humanité que l'abbé Sicard et l'abbé Laurent son second à l'institution des Sourds-Muets, enlevés l'un et l'autre à leurs malheureux élèves, le premier pour leur être rendu bientôt, le second, pour trouver la récompense d'une vie de dévouement, le 2 septembre, sous les piques des massacreurs de l'Abbaye. Le même salaire attend des directeurs d'orphelinats comme M. Roule, des aumôniers d'hôpital comme MM. Duval et Falcoz.

Un de ces bons et grands cœurs qui se résignent plus aisément à souffrir qu'à voir souffrir, le génovéfain Bonnet de Radal, a, pendant le rude hiver de 1788 à 1789, jeté son argent à poignées, jusqu'à se réduire à l'indigence. Il y a de cela trois ans, et le peuple ne l'a pas encore oublié. Lorsque, dans les derniers jours d'août, le bruit se répand que les agents de la section viennent pour arrêter M. Bonnet, il n'y a qu'un cri dans le quartier : « Pour celui-là, non ! », et des hommes déterminés viennent se ranger devant sa porte, déclarant qu'avant de passer on aura affaire à eux. Une seconde tentative, éventée à temps, est également déjouée. Enfin, le 31, une manœuvre rapide de la police trompe la vigilance populaire, et le bienfaisant chanoine est enlevé, incarcéré, puis, trois jours après, exécuté.

Le curé de la Madeleine, M. Leber, s'est, lui aussi, ruiné pour ses pauvres. On le reconnaît, et tout en lui mettant la main au collet, les plus enragés sans-culottes de la section n'en disconviennent pas : « C'est dommage, disent-ils, car il est brave homme... Mais il n'a pas fait le serment ».

N'avoir pas fait le serment, avoir parlé et prêché contre le serment, voilà ce qui rend ces prêtres coupables malgré toutes leurs vertus, dangereux malgré tout ce qu'il y a d'inoffensif dans leurs occupations et leur caractère ; voilà ce qui suffit à faire oublier tous leurs services et tous leurs bienfaits.

Ce crime-là, par exemple, est indéniable, et eux-mêmes ne songent pas à le cacher, nous l'avons vu.

Ils ne songent pas davantage à s'en repentir. La plupart, sitôt arrêtés, sont conduits devant le comité de leur section respective, qui avant de les envoyer à l'Abbaye ou à la Force, c'est-à-dire à la mort, leur pose

l'ultimatum et leur offre un suprême moyen de salut : « Vous n'avez pas juré, c'est bien, voulez-vous jurer, maintenant ? » Pas un ne cède.

Et quand on se dit que ce serment exigé de nos prêtres de 92, ce serait le schisme gallican faisant suite au schisme anglican et au schisme grec, la séparation d'avec l'église universelle, et l'asservissement des consciences au pouvoir civil, — quand on sait que le refus de ce serment va les jeter dans une prison qui avant trois jours se transformera en abattoir, — comment ne pas acclamer, au moment où ils en franchissent le seuil, ces humbles héros, qui au prix de tous les sacrifices ont conservé à notre Eglise de France ces deux inappréciables bienfaits : l'unité catholique et la liberté ?

II

« TUEZ-LES TOUS »

Qu'un légat du Pape ait jamais Proféré ce cri sauvage contre les Albigeois, c'est ce qu'on n'a pas encore démontre.

Ce qui est sûr, c'est qu'une sentence tout aussi terrible, et, celle-là, absolument injuste, a été rendue par le parti révolutionnaire contre les prêtres enfermés au mois, d'août 1792 dans les prisons de la Commune, et que les massacres de septembre en ont été l'exécution.

Cet appel au meurtre, à quel moment et par qui a-t-il été lancé ? Sans doute par la Commune de Paris et par les sections, dans les derniers jours d'août, nous le dirons bientôt, mais la Commune et les sections n'ont été ni les seules ni les premières à pousser le peuple aux massacres.

Bien avant les emprisonnements, depuis 1789 ou même plus tôt, journaux et pamphlets, discours dans les clubs et à la tribune de l'Assemblée Nationale, propageant parmi la foule les calomnieuses déclamations des philosophes du dernier siècle, ont dépeint les prêtres comme les séducteurs et les oppresseurs de l'humanité, comme des monstres « dont le passage sur le globe a laissé partout des traces marquées en longs ruisseaux de sang. »

Les prêtres, a-t-on dit au peuple, du moins les prêtres réfractaires à la loi du serment constitutionnel, sont les adversaires obstinés de la liberté, des institutions nouvelles, des réformes réclamées par le bien public. Ils sont les complices-nés de l'aristocratie dans sa lutte désespérée contre les classes inférieures ; ils, sont le grand obstacle aux progrès bienfaisants de la Révolution.

Leur refus d'obéissance à la Constitution, leur obstination à exercer les fonctions sacerdotales dont elle les a déclarés déchus, et à gouverner les milliers de fanatiques qui continuent à se grouper autour d'eux, ont fait d'eux des rebelles, des fauteurs de discordes, « une peste publique, un poison qui dévore les entrailles de la patrie », disent Lacroix et François de Nantes à la tribune de la Législative.

Encore ont-ils choisi, pour nous mettre sur les bras une guerre civile, le moment où nous avons grand'peine à soutenir la guerre étrangère. En nous divisant ils nous affaiblissent, et font le jeu de la coalition.

Quoi d'étonnant ? Ennemis de la Révolution, ils sont les alliés naturels de l'étranger qui vient la combattre. Toutes leurs sympathies sont pour lui. Que demain le duc de Brunswick et le roi de Prusse arrivent devant Paris, venant venger la cause monarchique, supplicier tous les révolutionnaires, et

« Égorger nos fils, nos compagnes »,

vous verrez les prêtres aller à leur rencontre, processionnellement, et les introduire dans la capitale.

Voilà ce qu'on dit au peuple, ce qu'on lui répète, ce qu'on lui ressasse, dans des tirades pompeuses et violentes qu'il ne comprend pas toutes, ni tout entières, mais où son cerveau rudimentaire perçoit toujours la proposition qui en fait le fond universel : le prêtre est l'ennemi, un ennemi très perfide et très dangereux.

Or, poursuit-il, comment se débarrasser d'un tel ennemi, si ce n'est en le tuant ?

Sans doute les orateurs, les écrivains et les hommes d'État du parti, la plupart du moins, sont trop éclairés et trop civilisés pour conseiller ces moyens brutaux. La prison et la déportation leur suffisent. Mais la foule, elle, ne goûte ni les demi-mesures, ni les raisonnements qui s'arrêtent à mi-chemin. Pour elle, rien ne vaut les procédés expéditifs, les conclusions radicales : les prêtres font et peuvent faire beaucoup de mal, donc ils faut nous débarrasser des prêtres ; or, ce qui nous délivrera d'eux, ce n'est pas la prison : elle peut s'ouvrir ; ni l'exil : on en revient, mais la mort : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ». Donc tuons-les.

Telle est l'idée fixe qui, dès les premières arrestations, plusieurs jours avant les sanglantes excitations de la Commune, s'est installée dans la cervelle populaire. Le 13 août, un des prévenus écroués ce jour-là à Saint-Firmin, traversant la cour encombrée par une populace en furie, est rudement saisi au bras par un forcené qui brandit au-dessus de sa tête une hache, et qui crie : « Donnez-moi donc tous ces prêtres, que je les expédie

tous... » Le 23, une section déclare à la Commune, trop lente à faire instruire le procès des détenus de ces derniers jours, que si elle ne se hâte pas davantage, le peuple forcera les prisons et massacrera les prisonniers. — Voilà le résultat logique, inévitable, des haines antireligieuses excitées et entretenues au cœur des masses.

Qu'on vienne ensuite reprocher au peuple d'avoir pu imaginer et perpétrer de tels forfaits. Sa réponse est toute prête ; c'est celle que feront plus tard quelques-uns des septembriseurs : mis en jugement et menacés de l'échafaud, ils pousseront à la Convention, dont tant de membres avaient siégé sur les bancs de la Législative, et parlé et voté contre les réfractaires, cet argument *ad hominem* : après tout, faisons-nous si mal d'égorger des prêtres ? « L'on regardait les prêtres comme les auteurs de tous les maux ; vous les avez vous-mêmes crus si dangereux que vous les aviez proscrits du territoire français... Ces prêtres ont été victimes. Le peuple en furie leur a donné la mort, et l'on croyait si bien avoir fait une belle action que chacun, le lendemain, se vantait d'en avoir tué sa bonne part. »

C'est à ne pas comprendre comment les historiens de la Terreur se demandent les uns aux autres sur qui rejeter la culpabilité des massacres de Septembre. Il est hors de doute qu'une responsabilité lointaine si l'on veut, mais réelle, grave, écrasante, retombe sur la secte philosophique, et sur tous les écrivains, orateurs et hommes d'État de la secte jacobine son héritière, montagnards ou girondins, peu importe. Oui, beaucoup ont protesté, une fois le coup fait, mais tous l'avaient préparé, par les diatribes tantôt exagérées, tantôt horriblement calomnieuses, qui avaient allumé et attisé contre le clergé les passions populaires ; tous ont eu mauvaise grâce à prendre ensuite des airs étonnés, innocents, et à blâmer la foule d'être allée trop vite et trop loin.

L'esprit des masses ainsi disposé, il ne manque plus qu'un mot d'ordre pour mettre le feu à la mine. Il est donné, dans les derniers jours d'août, par les meneurs subalternes, et émane de la Commune et des sections.

A partir du 19, le comité de surveillance de la Commune, croyant ou feignant de croire à des complots ourdis par les détenus en vue de s'évader, de prendre les armes, de s'emparer de la capitale et de la livrer à l'ennemi, fait circuler cette consigne : « Avant de voler aux frontières, il faut être sûr de ne laisser derrière soi aucun traître, aucun conspirateur. »

Le 30, le conseil général de la Commune arrête que les sections seront chargées « d'examiner et de juger les prisonniers ». Le sens précis de cette

résolution n'échappe à personne, grâce surtout aux commentaires qu'en fait la populace admise à la séance. Le cri unanime de « Mort aux prêtres ! » en accueille la proclamation. Des couplets sanguinaires hurlés dans les tribunes, avec l'agrément du président, aux applaudissements de la salle, pressent la nation de se défaire au plus tôt de ces prêtres « rassasiés de crimes », et de les ensevelir

« Sous leurs autels ensanglantés. »

On sait si bien à quoi s'en tenir sur la signification et la portée de ce décret un peu vague du 30 août, que dans la soirée du surlendemain, 1^{er} septembre, sur la terrasse des Feuillants, un passant attardé surprend ce propos dans une conversation entre deux mégères à moitié ivres : « Eh bien ! c'est donc demain qu'on leur f... l'âme à l'envers dans les prisons. »

Là-dessus, dans la nuit du 1^{er} au 2, recommence à circuler dans Paris le bruit absurde de la conspiration des prisons. Grand émoi dans les sections ; elles hâtent l'examen de la cause que la Commune a eu soit l'imprudence soit la scélératesse de remettre entre leurs mains, et, le 2 au matin, celles du faubourg Poissonnière et du Luxembourg, « considérant les dangers de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres », décident que « tous les prêtres et personnes suspectes, enfermés dans les prisons, seront mis à mort. » A cette résolution adhèrent immédiatement les sections de Mauconseil, du Louvre et des Quinze-Vingts.

Encore quelques heures, et Maillard et ses bandes iront exécuter la sentence.

Pendant qu'ils aiguisent leurs piques et leurs sabres, devançons-les aux prisons, voyons de près la vie des détenus, et sachons par quelles manœuvres scélérates ces prêtres, déjà si coupables à leur entrée dans les cachots, ont achevé d'y mériter leur arrêt.

III

LES DERNIERS JOURS DES CONDAMNÉS

A cette différence près, que le condamné dont Victor Hugo a décrit la longue agonie était un bandit, et les nôtres des saints, le procès-verbal de leurs derniers jours pourrait être le même. Cependant, ceux du bandit nous paraissent avoir été moins torturés, et sa prison plus habitable.

Celle de nos prêtres, à l'Hôtel-de-Ville, est un ancien grenier à foin, au toit tellement bas que plusieurs détenus, affligés d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, ne peuvent circuler que pliés en deux.

Pas de sièges. Comme literie, sauf un malade à qui la nation a généreusement concédé un mauvais matelas, tous les autres ont de la paille : une paille sur laquelle, pendant vingt-un jours et autant de nuits, quatre-vingts personnes s'étendent, marchent et crachent, et qui n'est jamais renouvelée.

L'air ne l'est pas davantage ; on conçoit cependant que dans les conditions décrites, cette précaution ne serait pas un adoucissement excessif ; on le comprendra mieux si nous ajoutons ce détail : dans un coin de la salle, mais enfin dans la salle même, un large baquet, d'une destination facile à deviner, est en permanence, et ne se vide que toutes les vingt-quatre heures. L'infection est intolérable : le procureur de la Commune, Manuel, honorant les détenus d'une visite, se sent suffoqué dès son entrée, se tient tout le temps sur le seuil, et s'enfuit au plus tôt.

Aux Carmes, les deux premiers jours et les deux premières nuits se passent sur des chaises, le reste du temps sur des matelas serrés les uns contre les autres tout le long de l'église qui sert de prison ; il y en a dans toute l'étendue de la nef, dans les chapelles, jusque sur les marchepieds des autels.

Heureusement, à côté de l'église est un assez vaste jardin, où deux fois par jour, une heure le matin, une heure le soir, il est permis de chercher le grand air, le mouvement et la solitude.

A l'Abbaye, le local réservé aux détenus ecclésiastiques est également une chapelle, depuis longtemps désaffectée, dont les vitraux brisés en cent

endroits laissent passer l'air frais de la nuit. Ni lits, ni chaises : un banc de quinze places pour soixante-trois personnes. Sur les dalles, deux doigts de poussière. Mais ici, l'inconvénient est moindre : l'Abbaye n'est guère pour nos prêtres qu'un lieu de passage entre la prison de l'Hôtel-de-Ville et le cimetière : transférés là dans la soirée du 1^{er} septembre, le lendemain ils y seront égorgés.

Si le local est plus que misérable, et le mobilier par trop incomplet, la nourriture est supportable, parce que la nation ne la fournit pas. Elle est apportée tantôt par un traiteur, aux frais des détenus, tantôt par des amis. Quelques-uns n'ont ni argent pour payer leur écot, ni connaissances au dehors, et ceux-là vivraient d'un morceau de pain, emporté dans leur poche au moment de l'arrestation, si leurs confrères plus fortunés ne partageaient avec eux.

Au reste, tout ce qu'il peut y avoir à souffrir du côté du régime, de l'ameublement et du local, se supporterait encore aisément. Ce qui est intolérable, ce sont les insultes, les invectives grossières, les outrages à la fois méchants et sots, prodigués aux captifs par les malotrus qu'on leur a choisis pour gardiens. Ce qui passe toute mesure, ce qui torture dans des cœurs de prêtres les fibres les plus délicates, ce sont les obscénités que ces drôles immondes leur vomissent à la face, les dévisageant en même temps pour constater l'effet produit, et clignant de l'œil entre eux, d'un air malin ; — ce sont les blasphèmes, les impiétés de toute sorte qu'il faut entendre et voir, les hymnes de l'Église transformées, par d'irrespectueuses variantes, en des chansons bachiques ou lubriques, les crucifix souillés et brisés, la liturgie sainte mimée dans des parodies sacrilèges.

Honnis et maltraités par ceux qui les entourent, nos confesseurs se consolent entre eux. Chacun prend à tâche d'alléger à ses frères, à force d'égards, de services, d'aimables attentions, des souffrances qu'il lui est aisé de comprendre puisqu'il les partage.

Les nouveaux venus, qui chaque jour viennent grossir la troupe d'élite, sont l'objet de prévenances particulièrement empressées. On veut atténuer l'horreur de leurs premières impressions, leur adoucir ce passage de la liberté à une captivité exceptionnellement cruelle. Aux Carmes, c'est un des trois prélats enfermés là, l'évêque de Saintes, Pierre Louis de la Rochefoucauld, qui s'est donné la mission d'aller les accueillir au guichet, de les introduire, de leur faire les honneurs de la prison avec cette aménité

de saint et cette courtoisie de grand seigneur, qui charmaient il y a quelques jours les hôtes de son palais.

Un autre, le plus élevé en dignité et le chef de ce bataillon de martyrs, M. Dulau, archevêque d'Arles, ne se borne pas à repousser doucement les attentions particulières que l'on croit lui devoir ; il tient à ne jamais être servi que le dernier. Deux jours après l'arrestation, les prisonniers reçoivent un envoi de matelas assez considérable pour que chacun puisse avoir le sien, un excepté : l'archevêque veut être celui-là, et passe sa troisième nuit comme il a passé les précédentes, sur une chaise.

Dans leurs entretiens, quand les communications sont permises, — et elles ne le sont pas toujours, — cordialité parfaite et fraternellement expansive. Au reste, pas de propos inquiétants, rien qui justifie les terreurs, sincères ou feintes, de la Commune, au sujet de la conspiration des prisons : « Nos entretiens, exempts de sentiments haineux, — écrira plus tard l'abbé Sicard, — et n'ayant pour but que notre propre réforme, roulaient sur la morale, sur nos devoirs, sur l'espérance que nos principes, comme nos intentions, seraient un jour mieux connus, et qu'on leur rendrait alors plus de justice ».

Ce que l'abbé Sicard n'ajoute pas, ce que d'autres parmi les rares prisonniers de septembre qui échappèrent à la mort, n'ont pas fait difficulté de raconter, c'est que dans ces causeries à la barbe des geôliers, presque sous le fer des bourreaux, on riait, et beaucoup. Pourquoi le taire ? Nos zouaves de Crimée ne paraissent pas moins héroïques pour avoir passé en gais propos la nuit d'avant Malakoff, ni moins sainte cette âme prédestinée dont nos Livres sacrés énumèrent les vertus, parce qu'ils la représentent riante à son dernier jour.

Notez d'ailleurs que le boute-en-train d'un de ces groupes, — celui de l'Hôtel-de-Ville, — durant ces quinze longs jours de captivité dans le grenier à foin que l'on sait, est justement un des hommes les plus austères et les plus pieux du clergé de Paris, le vénérable curé de Saint-Jean en-Grève, M. Royer. Doué de cette joyeuse humeur, faite d'innocence et de confiance en Dieu, il la met charitablement au service de ses confrères ; sa verve irrésistible pourchasse et met en fuite, à coups de bonnes histoires et de bons mots, l'ennui qui les oppresse, les anxiétés qui les torturent. La nuit, s'apercevant que sur le matelas voisin l'internonce du Pape, Mgr de Salamon, s'agite en proie à l'insomnie et à des préoccupations douloureuses, il le prend à partie, lui débite son répertoire, et le jette dans de

tels accès d'hilarité que le prélat, incommodé, en est réduit à demander grâce. Ces scènes se prolongent quelquefois jusqu'à une heure du matin. « Au reste, observe Salamon après avoir consigné les détails qui précèdent, le bon Dieu n'y perdait rien : à quatre heures, invariablement, M. Royer était levé et commençait son oraison ».

L'oraison, la récitation du bréviaire, les lectures spirituelles, remplissent la journée. Tous les matins, aux Carmes, où les détenus n'ont pu obtenir ni de célébrer ni d'entendre la Sainte Messe, ils disent du moins, en commun, les prières du Sacrifice. A toutes les heures vous en trouverez plusieurs à genoux devant le tabernacle vide, devant l'autel dépouillé, du temple qui leur sert de prison. — Assurément, ces prêtres de la fin du dix-huitième siècle n'avaient pas tous conservé intact l'esprit de leur état ; leur ferveur s'était ressentie du refroidissement général, mais le vent de la persécution l'a ranimée. Aujourd'hui, dénués de tout, abandonnés de tous, n'ayant plus que Dieu, ils l'étreignent avec l'énergie du noyé, accrochant de ses deux mains, serrant de toutes les forces de ses nerfs tendus à se rompre, la branche qui seule le retient au bord et le rattache à la vie.

Et peu à peu, dans ces longues effusions avec le Père qui est aux cieux, l'espoir leur revient ; l'espoir de vivre encore en ce monde ou d'aller revivre dans l'autre. Sûrs de la sainteté de leur cause, et des splendides récompenses promises à qui meurt pour elle, comme les martyrs d'autrefois ils voient le ciel ouvert, ils s'y voient eux-mêmes, accueillis, couronnés, triomphants et heureux.

Il en est qui trouvent leur vision trop belle, qui tremblent qu'elle ne soit un rêve, et que les bourreaux ne veuillent pas d'eux. « Il est bien pénible de mourir à votre âge, dit l'internonce du pape à un tout jeune religieux, un des derniers jours de la captivité, un de ces jours d'anxiété horrible où d'instant en instant peuvent entrer les assassins. — Oh ! non, monsieur ; je ne regarde pas comme une disgrâce de mourir pour la religion ; je crains, au contraire, qu'on ne me fasse pas mourir, parce que je ne suis que sous-diacre. »

Tous n'en sont pas là. Salamon, lui, prêtre vertueux mais tiède, tenant à son bien-être, aimant le monde, d'ailleurs internonce à trente-deux ans et assuré d'une carrière exceptionnellement brillante, soupire volontiers la mélancolique protestation de la Jeune Captive :

« Je ne veux pas mourir encore ».

Il admire les aspirations élevées de son interlocuteur, mais, pour sa part, il n'y atteint pas. Jusqu'au dernier moment, alors que la plupart de ses compagnons auront cessé de tenir à la terre, et que leurs cœurs et leurs yeux resteront définitivement tournés vers le ciel, il regardera, lui, du côté de la porte, des fenêtres, partout où pourrait s'offrir une issue. Tout ce qu'il peut obtenir de lui, c'est la résolution de se résigner chrétiennement à la mort, si, après avoir tout fait pour lui échapper, il la retrouve devant lui, inévitable, impitoyable.

Et, vers la fin du mois d'août, il semble que pour lui comme pour tous ce moment soit venu. Aux insultes ordinaires, sentinelles et geôliers mêlent des allusions menaçantes.

C'est à ce moment que dans l'église des Carmes, quelques gardes nationaux font à leurs détenus cette aimable plaisanterie, du goût jacobin le plus pur, de chanter sur eux, du haut de la tribune, des morceaux de la Messe des Morts.

C'est alors, le 1^{er} septembre, aux Carmes encore, qu'un gendarme rapproche sa chaise de celle de M. Dulau, pousse sur le visage de l'archevêque les bouffées de sa pipe, et lançant à ses camarades des coups-d'œil significatifs, ricanant, faisant le beau : « Vous devez savoir, monseigneur, que c'est demain qu'on tue Votre Grandeur... »

L'archevêque reste impassible. Il était prêt. La nuit précédente, son voisin, effrayé par une fausse alarme, l'avait réveillé en sursaut : « Monseigneur, les voilà ! — Eh Lien ! qu'ils viennent, avait-il répondu. Si le bon Dieu demande notre vie, le sacrifice doit en être tout fait. »

Et il s'était rendormi.

IV

LES MASSACRES A L'ABBAYE

Le 2 septembre, au matin, une rumeur sinistre court dans Paris, de rue en rue, de porte en porte : Verdun est pris.

A cette nouvelle, inexacte ou plutôt prématurée, mais vraisemblable, et attendue de jour en jour, population et gouvernement prennent peur : Verdun était notre dernière place forte, le dernier obstacle à la marche de Brunswick sur la capitale. Dans quinze jours les Prussiens seront là.

A neuf heures, l'Assemblée législative entre en séance. Vergniaud prend la parole et demande aux représentants de la nation, à la municipalité parisienne, à toutes les classes de citoyens, des résolutions énergiques et promptes : « Il faut creuser la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant creuse la nôtre. »

Les applaudissements de l'Assemblée, les acclamations des tribunes, lui répondent encore, que déjà retentit, dominant le tumulte, la voix de Danton : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée ».

Des ordres sont donnés. A deux heures de l'après-midi, le canon d'alarme tonnant sur la terrasse des Tuileries, le tocsin sonné à toutes les églises, la générale battue dans toutes les rues, publient le danger de la patrie et appellent ses enfants aux armes.

A ce signal, deux troupes se forment : l'une se réunit au Champ-de-Mars, pour se diriger bientôt vers la frontière. Ceux-ci, nos soldats et nos défenseurs, saluons-les. Ils marchent, eux, à de vraies batailles contre les vrais ennemis de la France. Encore trois semaines, et devant eux l'invasion prussienne va reculer, et, sur les pages de notre histoire nationale, la pointe de leurs baïonnettes va raturer Rosbach et écrire Valmy.

Au même moment une autre bande, ramassis de sicaires et de pillards, court à des expéditions moins périlleuses : les ennemis que ceux-là vont frapper sont des Français, des innocents, des captifs désarmés, leurs batailles seront des assassinats, leur Valmy, à eux, s'appellera les massacres de Septembre.

De l'Hôtel-de-Ville, où nous avons laissé un peu plus de quatre-vingts prisonniers, prêtres pour la plupart, soixante environ ont été transférés, le 1^{er} septembre au soir, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Vingt-quatre autres, dont vingt-deux ecclésiastiques, restent encore à y conduire, pour la tuerie générale.

Les fédérés du Midi, sacripants du port de Marseille, ou bravi du Comtat déjà illustrés dans les massacres de la Glacière, — mamelucks fanatiques dont Marat est à la fois le Dieu et le prophète, — se chargent du transfert et de l'exécution.

Dès les premiers coups du canon d'alarme, ils envahissent l'Hôtel-de-Ville, font descendre les détenus, et les entassent dans six fiacres, qui, par le quai Pelletier, puis par le Pont-Neuf, la rue Dauphine et la rue de Bussi, lentement et portières ouvertes pour laisser les victimes à la disposition de qui voudra frapper, se dirigent vers l'Abbaye.

De chaque côté des voitures, les fédérés assaillent leurs prisonniers d'invectives grossières, de menaces, de coups. De la pointe de leurs sabres ils les désignent aux passants ; « Ce sont vos ennemis, les complices de ceux qui ont livré Verdun. Ils n'attendent que le départ de vos soldats pour vous égorger avec vos femmes et vos enfants. Voilà des piques, des sabres... tuez-les donc... »

On s'arrête, on se groupe, bientôt c'est une foule qui s'ameute et se joint au cortège, s'associant aux huées des Marseillais, mais sans obéir encore à leurs excitations sanguinaires.

Pour l'encourager, un des bandits de l'escorte monte sur le marche-pied d'une des voitures, plonge son sabre dans le tas, et rencontre la poitrine d'un des prêtres, qui est percée de part en part. Ses camarades trouvent le jeu charmant, et à leur tour introduisent par les portières leurs sabres et leurs piques : un prêtre est blessé à l'épaule, un second à la joue, un troisième à la lèvre.

Rue Sainte-Marguerite, le cortège fait halte devant une des portes de l'Abbaye. Le concierge, qui n'a pas d'ordre, refuse d'ouvrir, et les cochers avancent jusqu'à l'entrée du cloître, par où ils pénètrent dans la grande cour intérieure.

C'est le théâtre choisi pour les égorgements. Toute une multitude est déjà là, et se grossit de celle qui a escorté les condamnés.

Les voitures s'arrêtent. De la première, un prêtre descend précipitamment, espérant se jeter et disparaître dans ces flots de peuple. Il

est encore sur le marche-pied, que sabres et massues s'abattent sur lui et le renversent mort.

Trois autres, violemment tirés hors de la même voiture, tombent massacrés en un clin d'oeil, et les assassins passent à la seconde, laissant dans celle-là un cinquième prisonnier que leur hâte furieuse les a empêchés de remarquer, l'abbé Sicard : cette distraction lui permet, au bout d'un instant, de se glisser vers une salle voisine, où l'horloger Monnot, un des puissants du jour, le reconnaît, le couvre de sa protection, et le sauve.

La seconde voiture et les suivantes se vident également. De ceux qui en sortent, les uns sont déjà blessés : on les achève. Les autres sont encore sains et saufs ; ceux-ci, éclaboussés par le sang de leurs compagnons, terrifiés, affolés par les atrocités vues et subies pendant deux heures, ont perdu peu à peu les provisions de résignation et de calme amassées dans les méditations et les prières de la captivité ; n'écoulant que l'instinct physique de la conservation, ils courent çà et là, se jettent dans toutes les issues : en deux bonds la meute est sur eux, les ramène, et ils sont abattus à leur tour.

Trois rencontrent, comme l'abbé Sicard, la porte de la pièce où le comité de la section tient ses séances, et font irruption dans la salle en criant : « Sauvez-nous ! » Les membres du bureau, pris de pitié, en font évader deux. Le troisième, ressaisi à temps, pris par les cheveux et renversé, expire criblé de coups de pique.

La besogne terminée, un des chefs donne cet ordre : « Plus rien à faire ici. Allons aux Carmes ! »

La bande fait volte-face, traverse la cour, enjambant des ruisseaux de sang, et s'élance dans la rue.

V

LES MASSACRES AUX CARMES

Ici les condamnés seront saisis à l'improviste, en pleine tranquillité, en pleine union avec Dieu, et tués non plus lentement comme dans l'horrible voyage de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye, mais d'un coup. Le supplice ne se prolongera pas assez pour épuiser leur trésor de paix et de courage. Aussi assisterons-nous à des scènes qui rappelleront, pour la magnanimité, ce qu'ont pu étaler dans leurs plus beaux moments les héros de la légende et de l'histoire, pour l'ardeur de la foi et de l'amour divin, les plus superbes épisodes des Actes des Martyrs.

Il est quatre heures. Dans le jardin, les détenus font leur promenade d'après-midi.

Brusquement, une porte s'ouvre : des gens armés de toutes pièces, sabre en main, piques ou fusils sur l'épaule, des pistolets à la ceinture, se ruent en furieux dans les allées.

Un prêtre se tient auprès du bassin, lisant son bréviaire, la tête inclinée, et si absorbé qu'il n'a rien vu, rien entendu. Un coup de sabre l'abat et quelques coups de pique l'achèvent. C'était l'abbé Giraud, aumônier du couvent de Sainte-Élisabeth.

Un autre, l'abbé Salins, bénéficiaire de la cathédrale de Couserans, ancien militaire, vient bravement au devant des égorgeurs. Une balle l'atteint en pleine poitrine, et le renverse mort.

Au fond du jardin, près d'un oratoire qui était le but ordinaire de leurs promenades, une trentaine d'ecclésiastiques serrent leurs rangs autour de l'archevêque d'Arles. Justement, c'est d'abord et surtout à ce prélat qu'en veulent les assassins. Le groupe attire leur attention, et ils courent de ce côté, criant : « Où est l'archevêque d'Arles ? »

— « Pour le coup, monseigneur, dit l'abbé La Pize de la Pannonie, je crois qu'ils vont vous assassiner. — Eh bien ! répond l'archevêque, si c'est le moment, soumettons-nous, et remercions Dieu de l'honneur qu'il nous fait. » Et il demande à un de ceux qui l'entourent l'absolution, qu'il reçoit à genoux.

Les brigands arrivent, vociférant toujours : « L'archevêque ! où est l'archevêque d'Arles ? » Un prêtre se détache du groupe, prend la parole, et réclame, pour l'archevêque, pour lui-même et pour leurs compagnons, qu'on les juge d'abord. Pour toute réponse, un de ces hommes, d'un coup de pistolet, lui casse l'épaule, un autre mugit qu'ils sont tous des scélérats, et la bande tout entière reprend : « Où est l'archevêque d'Arles ? »

L'archevêque était encore agenouillé. Il se lève, écarte les prêtres qui le retiennent : « Laissez-moi passer. Si ma mort peut les apaiser et vous sauver tous, il vaut mieux que je meure », et il se présente, paisible, intrépide.

« C'est donc toi, vieux coquin, qui es l'archevêque d'Arles ? — Oui, messieurs. — Ah ! c'est toi qui as fait verser, à Arles, le sang de tant de patriotes ? » — Cette accusation était plus que fausse, elle était impudente : on sait si dans les troubles d'Arles ce fut le sang des patriotes qui coula. — « Je n'ai jamais fait de mal à personne, répond l'archevêque. »

— « Eh bien ! moi, je vais t'en faire », réplique un des bourreaux, et il lui assène un coup de sabre sur le front, en même temps qu'un autre le frappe par derrière et lui ouvre le crâne ; le martyr veut porter sa main droite à ses yeux, que le sang aveugle : elle est abattue ; un quatrième et un cinquième coup l'étendent par terre ; une pique violemment enfoncée dans sa poitrine lui donne le coup de grâce, et un des cannibales se divertit un instant à piétiner ce cadavre.

Ses camarades se tournent contre les autres confesseurs. L'abbé Berthelet est blessé, se sauve cependant, et sera un des survivants dont les dépositions éclaireront l'histoire de ces scènes atroces. L'évêque de Beauvais a la cuisse brisée d'un coup de feu.

Le reste du groupe se réfugie dans l'oratoire, et en referme la porte. La porte était grillée : à travers les barreaux, à deux pas, les brigands tirent, et chaque décharge amoncelle les morts.

Sur un autre point du jardin, où le mur de clôture s'abaissait assez pour inviter à l'escalade, quelques prêtres l'ont essayée, mais sans succès. Cependant la tentative a été remarquée : un ou deux hommes se portent de ce côté et gardent ce semblant d'issue.

Alors, traqués de partout, fous de peur, plusieurs malheureux fuient d'une allée à l'autre, se blottissent dans les fourrés, grimpent aux arbres. Un feu à volonté, continué pendant quelques minutes, en arrête un grand nombre, que les chasseurs viennent achever avec la pointe de la pique ou de la

baïonnette, hurlant, en guise d'hallali, tantôt la Carmagnole ou la Marseillaise :

« Qu'un sang impur abreuve nos sillons. »

tantôt des injures et des blasphèmes : « Scélérats, gueux, voleurs, vous ne tromperez plus le peuple avec vos messes, avec vos petits morceaux de pain... Appelez donc votre Pape, que vous avez tant soutenu... qu'il vienne, et qu'il vous sauve... »

Et ces insultes à leur foi, vaguement perçues et comprises par les agonisants, si elles sont pour ces prêtres la torture suprême, sont aussi la suprême consolation : elles leur apprennent pour quelle cause on les immole, et quelle palme les attend.

Là-dessus, un renfort arrive aux assassins, et, à la tête de ces troupes fraîches, un commissaire de la section du Luxembourg, Violet.

Ce dernier, ou quelqu'un de ses subalternes, lance un ordre qui retentit dans tout le champ de carnage : « Arrêtez donc... C'est trop vite... Ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre... » La plupart obéissent, et la fusillade cesse à peu près sur tous les points. Puis, la même voix commande : « Tous les prêtres dans l'église. »

Dès ce moment la tuerie s'organise ; le drame varie, et une autre scène commence, un peu moins sauvage d'aspect, mais, en réalité, tout aussi révoltante que la première.

Sortant de derrière les massifs, regagnant les allées, les prêtres survivants, au nombre de plus d'une centaine, les uns sains et saufs, les autres blessés, se rendent à l'appel.

Au haut d'un arbre, au plus épais des branches, tout près du mur de clôture qu'il comptait franchir, le soir venu, s'était caché M. Gallet, supérieur des Sulpiciens d'Issy. Voyant passer, presque sous ses pieds, l'évêque de Saintes qui s'en va au martyre, il a honte de sa désertion, se reproche d'abandonner ses chefs et ses compagnons en un pareil moment, se laisse glisser à terre, et, à la suite du prélat, s'achemine vers l'église.

Du jardin, situé en contre-bas, on y accédait par un escalier, puis par une sorte de corridor ou de galerie couverte.

Escalier et galerie sont obstrués par les plus acharnés de la bande, qui ayant soupçonné une manœuvre des chefs, dans le but de faire cesser le massacre et de leur arracher le reste des victimes, croisent la baïonnette à l'arrivée des prêtres et en blessent quelques-uns. Le commandant du poste de gardes nationaux chargé de la prison s'entremet enfin : sur ses instances réitérées, le passage reste libre. Les prêtres parviennent dans l'église, vont droit au sanctuaire, s'agenouillent, et se donnent l'absolution les uns aux autres. Mais à leur suite sont entrés les assassins, qui aiguissent leurs armes sur le marbre de la table de communion, sous les yeux des victimes, puis se mettent en devoir de recommencer la besogne. Le commandant du poste intervient de nouveau, d'accord avec le commissaire de la section : à grand'peine les deux bourreaux en chef obtiennent qu'on les laisse procéder à ce qu'ils osent bien appeler un jugement.

Ce jugement est des plus sommaires. Les accusés sont interrogés en bloc : « Avez-vous fait le serment ? — Non. — Voulez-vous le faire ? — Non. » Un d'entre eux ajoute cette observation, d'une justesse incontestable : « Il en est plusieurs, parmi nous, à qui les lois de 1790, 1791 et 1792, relatives à la constitution civile, ne demandent pas le serment, parce qu'elles ne le demandent qu'aux fonctionnaires publics, et que beaucoup ne sont pas, même aux termes de la constitution, fonctionnaires publics. — Peu importe... Pour tous, le serment ou la mort. » Et tous choisissent la mort.

Elle est donnée, cette fois, avec ordre et méthodiquement. Les précautions sont prises pour éviter toute évasion : des gardes nationaux se rangent près du sanctuaire, où se trouve la masse des condamnés ; d'autres se tiennent en sentinelles à toutes les issues.

Les bourreaux, eux, vont se poster sur l'escalier du jardin, à l'extrémité du passage couvert qui relie le palier à l'église.

Dans l'église, à côté de celle des portes qui donne accès dans ce corridor, s'installe, devant une table, le commissaire de la section. Sa mission est de constater l'identité des condamnés, qui doivent, un à un, défiler devant lui, et entrer ensuite dans la galerie au fond de laquelle les assassins attendent.

L'appel nominal commence.

Les martyrs sont à genoux dans le sanctuaire. Chacun, son tour venu, traverse l'église, se présente devant l'ordonnateur des massacres, se fait reconnaître et inscrire, puis pénètre dans la galerie.

A l'extrémité, ils sont assaillis par les sicaires apostés là, et, tantôt égorgés sur le palier, tantôt précipités au bas des marches, où d'autres les reçoivent et les exécutent.

Ainsi défilent M. Hébert, supérieur des Eudistes, les yeux baissés, tranquille, recueilli, digne et grand comme s'il marchait à l'autel, — M. Guillemenet, prêtre habitué de l'église Saint-Roch, qui fait ce trajet en achevant son bréviaire, — M. Ménuret, supérieur de la communauté de Saint-François de Sales, ferme, presque hautain à force de calme énergie.

Le Sulpicien Gallet répare sa faiblesse de tout à l'heure par le plus surprenant sang-froid. Investi par ses confrères, pendant la captivité, des fonctions d'économe, et détenteur des fonds de la communauté, il tient à ne pas mourir sans avoir arrêté ses comptes et payé ses dettes : « Voici, dit-il au commissaire quand arrive son tour, trois-cent vingt-cinq livres, dues au traiteur qui nous apportait nos repas ; veuillez les lui remettre » ; déposant ensuite sur la table sa montre et un portefeuille garni de créances : « Ceci est ma propriété personnelle ; ma famille n'ayant aucun besoin de ma succession, et se trouvant d'ailleurs fort éloignée de Paris, je vous prie de tout employer au soulagement des pauvres... », et il va se faire tuer.

Viennent ensuite donner leur nom, et s'engager tour à tour dans le redoutable passage, sept autres Sulpiciens, huit anciens Jésuites, le général des Bénédictins de Saint-Maur et deux de ses religieux, le supérieur des Doctrinaires, un Capucin, un Cordelier, plusieurs docteurs et professeurs de la Sorbonne et de la maison de Navarre, et tant d'autres...

Les deux évêques sont appelés les derniers. L'évêque de Beauvais, la cuisse cassée par une balle dans la fusillade du jardin, a été apporté sur un matelas par quatre gardes nationaux, et déposé près du sanctuaire. Son frère, l'évêque de Saintes, resté à ses côtés et dans ses bras, ne l'abandonne que pour aller mourir, en lui disant adieu et « à bientôt ». Bientôt, en effet, l'évêque de Beauvais est réclamé à son tour : « Messieurs, fait-il observer avec une tranquillité parfaite, je ne refuse pas d'aller à la mort comme les autres, mais vous voyez que je ne puis marcher. Je vous prie de vouloir bien m'aider ». Les brigands, avec un respect et des ménagements singuliers chez de telles gens et dans une telle occasion, le soulèvent doucement, et le portent jusqu'au palier fatal, où ils l'égorgent.

Vers sept heures du soir, tout est fini. Sauf trente-six ou trente-huit détenus, que le commissaire et les gardes nationaux ont sauvés par un reste d'humanité, tous ceux de la prison des Carmes, c'est-à-dire un archevêque,

deux évêques et cent quarante prêtres environ, ont subi le martyre, — et la plupart l'ont subi en martyrs dignes de ce titre : « Je n'y comprends rien, dira quelques jours plus tard le commissaire de la section du Luxembourg, que nous avons vu présider aux exécutions. Ces prêtres allaient à la mort avec autant de joie que s'ils fussent allés à une noce. »

Neuf ans après, aux Carmes également, se passait une autre scène dont le récit complétera heureusement celui que nous venons de faire.

C'était l'année du Concordat, au moment de cette reconstitution religieuse que M. Taine décrivait il n'y a pas longtemps. Les rangs du clergé se reformaient, et, sur tous les points de la France, d'intrépides jeunes gens se présentaient pour remplir les vides ouverts par la pique et la guillotine.

L'évêque de Saint-Malo, M. de Pressigny, vivait retiré dans un coin de Paris. Un jour, il voit arriver un garçon de vingt ans à peine, l'œil vif, la physionomie ouverte et décidée, sous le large chapeau breton. C'était un de ses diocésains.

« — Monseigneur, je voudrais être prêtre.

« — Bon désir, mon enfant, répond tranquillement l'évêque, mais ces questions-là demandent à n'être pas traitées à la légère. Nous en reparlerons. » Et, pour le moment, il l'invite à venir faire avec lui un tour de capitale.

Quelques minutes après, on arrivait rue de Vaugirard, devant l'ancien couvent des Carmes.

« Entre, mon enfant. »

Et M. de Pressigny, amicalement appuyé sur le bras du petit Malouin, lui fait visiter le jardin, l'église, en lui racontant par le menu tout ce que nous savons.

Le gars écoutait, sans grande émotion apparente.

Quand le vénérable cicerone eut dit, avec tous ces effroyables détails, le meurtre d'un archevêque, de deux évêques, de cent quarante prêtres, il regarda fixement le candidat au sacerdoce, et conclut : « Voilà ce qu'on peut gagner à être prêtre, par le temps qui court... Veux-tu encore être prêtre ?... »

Avec l'énergie paisible de ces cœurs simples autant que forts, dont l'héroïsme est l'atmosphère naturelle, le jeune Breton répartit : « Je savais

tout cela, monseigneur ; on nous l'avait raconté, à Saint-Malo. Mais ce n'est pas là ce qui m'empêchera d'être prêtre, et au contraire... »

Le vieil évêque attira l'enfant sur sa poitrine, et l'embrassa longuement, tendrement, en bénissant le Dieu qui fit le sacerdoce catholique si vivace, l'âme française si vaillante, et qui de ce sol même du jardin des Carmes, arrosé du sang de nos prêtres, suscitait des imitateurs de leur périlleux apostolat, tout prêts à l'être aussi de leur martyre.

VI

A L'ABBAYE ENCORE

« Il n'y a plus rien à faire ici », avait crié dans la cour de l'Abbaye le chef des assassins, après le massacre des prêtres amenés de l'Hôtel-de-Ville, et la bande était partie pour les Carmes.

Or, à l'Abbaye, il y avait encore quelque chose à faire, beaucoup même. Les tueurs, — comme les appelle le langage de l'époque, — s'en souviennent, une fois la seconde expédition terminée, et voilà pourquoi nous allons les voir revenir sur leurs pas.

Deux prisons ont été installées dans les bâtiments de l'Abbaye. L'une est garnie à peu près uniquement de détenus laïques : Suisses ou gardes du corps pris le 10 août, au siège des Tuileries. L'autre, dite de supplément, affectée presque exclusivement aux ecclésiastiques, nous l'avons visitée et nous la connaissons. Celle-ci, simple dépôt provisoire en attendant le supplice, ne s'est ouverte que le 1^{er} septembre au soir pour recevoir une dizaine de laïques et cinquante-deux prêtres environ, enfermés jusqu'alors dans le grenier de l'Hôtel-de-Ville ; c'est également là qu'auraient dû être écroués les vingt-quatre autres prisonniers de l'Hôtel-de-Ville que nous avons vu transférer à leur tour à l'Abbaye le 2 septembre à deux heures, et qui ont trouvé la mort sur le seuil.

Parmi les cinquante-deux ecclésiastiques déjà transférés le 1^{er} au soir, et qui dans la soirée du lendemain attendent encore leur exécution, nous retrouvons, à côté de l'internonce Salamon, le saint et joyeux curé de Saint-Jean en Grève, M. Royer.

A l'Abbaye comme à l'Hôtel-de-Ville, il est le boute-en-train, mais dans un autre sens. Là-bas, quand le supplice était encore loin, quand la captivité se prolongeait, monotone et triste, sa gaîté aidait ses compagnons à en supporter les ennuis. Aujourd'hui le dernier moment approche, et avec lui l'éternité ; à cette heure solennelle, le curé de Saint-Jean en Grève, après avoir fait rire les captifs, se donne la mission de les faire prier.

Le dimanche 2 septembre, après le lever, il les groupe autour de lui, et, grave, avec toute l'autorité que lui donnent ses quatre-vingts ans et sa réputation de haute vertu, il leur dit : « C'est aujourd'hui le jour du Seigneur. Si nous étions libres, nous célébrerions la sainte Messe. Puisque nous ne pouvons avoir ce bonheur, unissons-nous au Sacrifice qui est offert sans doute en ce moment, sur quelque point de Paris, par quelque ministre de Jésus-Christ. Il y a grande apparence que ce sera notre dernière messe, car tout semble annoncer que le jour qui commence est notre dernier jour. »

On s'agenouille, et le patriarche récite à voix haute les prières du Missel. Des lectures pieuses, des conversations en harmonie avec la gravité du moment, occupent le reste de la matinée.

A deux heures seulement, le diner des détenus est introduit, et une des personnes du dehors qui l'apportent laisse percer quelque inquiétude. Elle a remarqué, dit-elle, autour des prisons et dans les rues, une très grande agitation.

Vers deux heures et demie, le repas finissait, quand les verrous sont tirés avec fracas, et le geôlier vient dire : « Dépêchez-vous, le peuple marche sur les prisons, et il a déjà commencé à massacrer les prisonniers. » Puis, sans ajouter un mot, se dérobant à toutes les questions, il sort, verrouille la porte, et laisse les malheureux abandonnés à leurs angoisses.

Deux heures après, il reparaît. Il annonce que plus de vingt prêtres, amenés de l'Hôtel-de-Ville, viennent d'être égorgés à l'Abbaye même, dans la cour, assez éloignée de la chapelle pour que les prisonniers n'aient rien entendu.

Consternés par cette horrible fin de leurs confrères, la veille encore leurs compagnons et leurs commensaux, et épouvantés par la pensée que le même sort les attend, tous se hâtent de se préparer à la mort. Tous se tournent, sous une commune inspiration, vers le curé de Saint-Jean en Grève, et lui demandent l'absolution générale in articulo mortis.

C'était le moment où, après le massacre dans la cour de l'Abbaye, les exécuteurs des hautes œuvres de la Commune venaient de partir pour les Carmes. Avec un admirable sang-froid, le Curé calcule et fait observer à ses compagnons que les autres exécutions retarderont la leur de deux ou trois heures encore : par conséquent, il ne les croit pas dans les conditions requises pour légitimer une administration aussi sommaire du Sacrement de Pénitence, et il les engage à se confesser les uns aux autres.

C'est à lui que la plupart s'adressent. Il en avait entendu un grand nombre, et la nuit approchait, quand le gardien vient de nouveau jeter l'alarme :

« Le peuple est toujours plus irrité. Il arrive peut-être plus de dix mille hommes dans l'Abbaye. »

Et, en effet, les détenus entendent des rumeurs qui de moment en moment se rapprochent, et bientôt les clameurs de la populace arrivent jusqu'à eux.

Le geôlier ajoute : « On vient d'annoncer que tous les prêtres des Carmes ont été massacrés. »

Alors les cinquante prêtres, et les quelques laïques qui s'attendent à mourir avec eux, se jettent aux genoux du curé de Saint-Jean, et, de nouveau, lui demandent l'absolution in articulo mortis. Le vieillard se lève. Sa voix ferme, sa physionomie sereine, imposent le calme. Il fait réciter le Confiteor, les actes de foi, de contrition, d'amour de Dieu, et lentement, majestueusement, il prononce la formule du pardon suprême.

Puis, ayant distingué, parmi ces prêtres prosternés devant lui, l'internonce du Pape : « Je suis moi-même un grand pécheur ; ce n'était pas à moi de vous absoudre ; c'était à vous, monsieur, de nous absoudre tous, à vous qui êtes le ministre du vicaire de notre divin Sauveur. Je vous prie de me donner l'absolution avec autant de simplicité que j'en ai mis à vous la donner tout à l'heure. » Salamon, troublé, uniquement absorbé par des pensées terrestres, et tout entier à ses rêves d'évasion auxquels il ne renonce pas, s'en détourne un moment pour accéder à la demande du saint homme.

Après l'absolution générale, tous étaient restés à genoux, muets et anxieux. Une fois de plus, le vieux prêtre élève la voix :

« Nous pouvons nous regarder comme des malades à l'agonie, mais conservant la raison et leur pleine connaissance. Nous ne devons donc rien omettre de ce qui peut nous mériter la miséricorde de Dieu. Je m'en vais réciter les prières des agonisants. Unissez-vous à moi, afin que Dieu ait pitié de nous. »

Il commence la récitation des litanies, et tous, de la voix et du cœur, s'associent à ces instances si pressantes, si touchantes, auprès de chacun des Bienheureux en faveur de la pauvre âme qui tremble à son entrée dans l'éternité : Sainte Vierge Marie, priez pour nous ; Saints Apôtres, Saints Martyrs, priez pour nous...

Quand il arrive à la première oraison : « Pars de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père qui t'a créée, de Jésus-Christ qui t'a

rachetée... » l'imposante grandeur de ces paroles, que s'applique chacun des condamnés, et l'accent solennel avec lequel le vieillard les prononce sur lui-même et sur ses compagnons d'agonie, provoquent un frémissement que suit une explosion de larmes. La prière s'arrête un instant, puis se reprend et s'achève, laissant dans la plupart de ces âmes toute la paix humainement possible à quelques minutes des tourments et de la mort.

Les ténèbres sont venues depuis longtemps, et, ce soir, les geôliers n'ont pas apporté de lumière. Seule, la clarté de la lune, pénétrant par es fenêtres, combat faiblement l'obscurité de la prison.

De l'autre extrémité de l'Abbaye, de la rue Sainte-Marguerite, arrivent, malgré la distance, dans le silence de la nuit, des clameurs sauvages et des cris de douleur, qui, à n'en pas douter, annoncent un massacre. En effet, dans la rue Sainte-Marguerite a commencé, sous la présidence de Maillard, l'égorgement des prisonniers laïques de l'Abbaye, Suisses et gardes du corps pour la plupart. Deux prêtres seulement sont mêlés à eux : M. Lenfant, confesseur de Louis XVI, et M. Chapt de Rastignac.

Là-dessus est revenue la bande que nous avons vue opérer aux Carmes, et qui paraît avoir été spécialement appliquée aux massacres de prêtres. Haletants, sales de poussière, de sueur et de sang, horribles, ces gens ont envahi la salle du comité de la section, qui siège dans l'Abbaye même, et, comme ils étaient très las de ces allées et venues à la course, très fatigués et très altérés par ces quelques heures de tuerie furieuse, ils ont demandé du vin, beaucoup de vin. On leur a jeté quelques bons, qu'ils sont allés dépenser en hâte dans les débits du voisinage. Maintenant, les voilà réconfortés, surexcités aussi. Du revers de la main, sanglante encore, ils essuyent leurs lèvres vineuses, et, retroussant leurs manches, s'en viennent redemander du travail.

Onze heures et demie. Ébranlées par des coups violents, les portes des deux côtés de la prison cèdent l'une et l'autre, et laissent entrer les gens à piques, suivis, poussés par toute une foule, tumultueuse et menaçante.

Dans le désordre du premier moment, quelques détenus ont pu parvenir à une fenêtre, briser les vitres et sauter en bas. L'internonce Salamon est de ce nombre. Repris bientôt, ainsi que ses compagnons d'évasion, il finira cependant, à force d'habileté et d'audace, par éviter la mort.

Les autres prisonniers sont conduits devant le tribunal, formé par Maillard avec douze enrégés, qui tient ses séances à l'autre extrémité des bâtiments de l'Abbaye, devant une table couverte de papiers, de pipes et de

bouteilles. Ici comme aux Carmes, le jugement est expéditif : il se réduit à une interrogation, toujours la même, relative à la prestation de serment.

Le curé de Saint-Jean en Grève est interpellé le premier : sa haute taille, ses cheveux blancs, et la déférence dont l'entourent ses confrères, l'ont signalé à l'attention du tribunal. « Avez-vous prêté le serment ? » lui demande-t-on. Le confesseur répond, sur un ton très calme et très ferme : « Non, je ne l'ai pas prêté. — Voulez-vous le prêter ? — Non, ma conscience ne me le permet pas. » Sans attendre l'arrêt, dans la salle même et en présence des juges, un des gens qui l'ont amené lui assène un coup de sabre sur la tête ; d'autres viennent à la rescousse ; le vieillard est étendu par terre, saisi par les pieds, traîné dehors, et, une minute après, le cri significatif de Vive la Nation ! annonce que la justice du peuple est satisfaite.

Vient ensuite le tour de l'abbé de Bouzet, vicaire général de Reims, de l'abbé Gervais, secrétaire de l'archevêché, d'un vicaire général de Strasbourg, de beaucoup d'autres, qui en un clin d'œil pour chacun sont interrogés, condamnés et exécutés.

De sa fenêtre, dans un cabinet voisin, où, il y a quelques heures, son sauveur lui a procuré un asile, l'abbé Sicard voit et entend tout. Il constate, aux questions et aux réponses, que tous pouvant échapper à la mort par un mensonge, ou par des engagements formulés avec la résolution de ne pas les tenir, tous sont assez loyaux et assez intrépides pour préférer la mort. Leur langage, à tous, est à peu près le même : « Nous sommes soumis à vos lois, nous mourrons tous fidèles à votre Constitution ; nous n'en exceptons que ce qui regarde la religion et intéresse nos consciences. »

Jugements et exécutions se poursuivent le reste de la nuit, les jugements dans la salle que nous connaissons, les exécutions dans la rue Sainte-Marguerite et dans la cour de l'Abbaye, à la lueur des torches, au bruit de vociférations sauvages, dans le tumulte des danses que mènent autour des monceaux de cadavres quelques-uns de ces brigands accouplés à d'immondes furies.

De temps à autre les exécuteurs s'arrêtent : pris d'un accès de soif, ils sortent, la chemise retroussée jusqu'au coude, les mains et les bras ensanglantés ; ils se lavent à une fontaine voisine, entrent chez le marchand de vin d'en face, vident quelques bouteilles, puis disent : « Retournons à notre besogne. »

La besogne se prolonge, d'autant plus que de nouvelles arrestations, opérées dans tout le cours de cette nuit, amènent un surcroît d'ouvrage. Ainsi, vers trois ou quatre heures du matin, arrivent le père Hurtrel, religieux Minime, et son frère, un tout jeune prêtre. On leur montre les tas de cadavres : « Voilà ce que nous avons fait des prêtres qui ont refusé le serment. Voulez-vous le prêter ? » Tous deux répondent par un refus formel, déclarent en accepter toutes les conséquences, et demandent qu'avant de les égorger on les laisse se confesser entre eux.

« Eh bien ! qu'ils se confessent », répond un des chefs. Aussi bien, ce délai va laisser le temps de nettoyer la cour, où les travailleurs trouvent fort incommode de glisser dans le sang et de trébucher sur des cadavres. Des charrettes emportent les morts, le pavé est soigneusement balayé. Puis, pour éviter qu'il ne disparaisse encore sous une mare de sang, on imagine ce système : une épaisse couche de paille est étendue au milieu de la cour, et exhaussée encore avec les vêtements des prêtres déjà égorgés ; on fera monter là-dessus les victimes, et le sang, absorbé par ce lit de mort, n'ira plus inonder les dalles. Enfin, comme le jour approche, et que les voisins et voisines seront peut-être bien aises, à leur lever, de venir jouir du spectacle, les bourreaux ont l'amabilité d'installer, autour de cette sorte d'échafaud, une rangée de bancs pour ces dames et ces messieurs, ainsi qu'ils disent.

Dames et messieurs arrivent en effet ; peu à peu les places se garnissent.

Vers dix heures du matin, les deux prêtres sont amenés et égorgés ; d'autres leur succèdent, et, vingt-quatre heures encore, la tuerie continue.

Elle ne cesse, dans la cour de l'Abbaye, que le lendemain mardi, 4 septembre.

Dès la nuit du 2 et la journée du 3, elle avait commencé sur d'autres points de la capitale.

VII

LES MASSACRES A LA FORCE ET A SAINT-FIRMIN

A la prison de la Force, le signal est donné dans la nuit du 2 au 3 septembre, vers une ou deux heures.

Le lieu du supplice est en pleine rue des Ballets, devant la porte de la prison.

Chaque condamné, la sentence rendue, est amené dehors : sur le seuil une vingtaine d'hommes l'attendent, sabre en main. En deux ou trois coups il est abattu, et le suivant ne tarde pas à paraître.

On se hâte, mais il y a beaucoup à faire, et les travailleurs trouvent cela bien long : « Depuis deux heures que j'abats des membres de droite et de gauche, dit l'un d'eux, déposant un moment son arme et reprenant haleine, je suis plus fatigué qu'un maçon qui bat du plâtre depuis deux jours. »

Les cadavres s'empilent sur le trottoir, en deux tas, des deux côtés de la porte. Le sang s'écoule d'abord dans le ruisseau, puis, trop abondant, déborde, et peu à peu une large flaque baigne les murs de chaque côté de la rue.

Dans cette hécatombe, les prêtres, mêlés à plus de cent cinquante condamnés politiques, sont relativement fort peu nombreux : cinq seulement, d'après les uns, dix ou douze, d'après d'autres.

La procédure suivie avec eux est sommaire, et se réduit, de même qu'aux Carmes et à l'Abbaye, aux interrogations que nous savons sur le serment constitutionnel.

Ici comme à l'Abbaye, avertis à temps, ils ont récité sur eux-mêmes les prières des agonisants, et se sont donné l'absolution les uns aux autres.

Puis, sont conduits successivement jusqu'à la rue, et, dès leur sortie, égorgés : l'abbé Bottex, député du clergé de Bourg-en-Bresse, — l'abbé Le Livec, ancien Jésuite, un septuagénaire, — l'abbé de Lagardette, un vicaire de Paris. Ce dernier, grand et robuste, au moment où il franchit le seuil, voyant les sabres levés sur lui, élève les mains pour protéger sa tête ; elles sont tranchées ; frappé de nouveau, et mortellement cette fois, sa forte

constitution lui permet de marcher encore devant lui, chancelant comme un homme ivre, et, à vingt pas, il expire et tombe.

Au séminaire Saint-Firmin, quatre-vingt-onze prêtres insermentés, la plupart destinés à la déportation en vertu de la loi du 26 août, attendaient, sous bonne garde, l'ordre de gagner la frontière.

La Commune, elle, a transformé cet arrêt d'exil, rendu par la Législative, en un arrêt de mort.

Le 3 septembre, un peu après midi, la communauté était au réfectoire.

Entrent les assassins.

« Ah ! ces messieurs dînaient, dit un des meneurs, le portefaix Henriot. Eh bien ! je vais les envoyer prendre leur café. » Et, avec l'aide de quelques compagnons, il enlève un des convives et le jette par la fenêtre.

L'idée a du succès. Chacun veut se livrer à ce jeu, renouvelé des luthériens de Prague, et avoir sa défénestration. Huit ou dix prêtres au moins sont saisis par les pieds et par les mains, et à ce cri : « Par la fenêtre ! » qui provoque des rires fous, on les précipite dans la rue.

Par la fenêtre ce vieillard un peu plus qu'octogénaire : M. Alricy, un pauvre prêtre habitué de la paroisse Saint-Étienne du Mont...

Par la fenêtre ce curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, M. Gros, l'ami, le bienfaiteur, le caissier attiré de tous les indigents de la paroisse... Justement, parmi les gens qui vont porter la main sur lui, il reconnaît un savetier fort pauvre, chargé de famille, dont il a eu la visite bien souvent, et qu'il n'a jamais renvoyé les mains vides. « C'est vous, mon ami... Je croyais cependant que ni vous, ni votre femme, ni vos enfants, n'aviez eu à vous plaindre de moi. — C'est vrai, monsieur le curé, mais que voulez-vous ? Je suis chargé d'exécuter les réfractaires, et la nation me paie pour cela. »

Par la fenêtre encore le supérieur de Saint-Firmin, M. François, et celui de la congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, M. Andrieux, et le grand-maître du collège de Navarre M. de Turménies, et quatre ou cinq autres

Par la fenêtre ce malade, l'abbé Caupenne, que trois ou quatre de ces bandits, parcourant en éclaireurs les cellules du séminaire, ont trouvé dans son lit ; il en est arraché, et, de sa chambre située à un des étages supérieurs, il est, comme ses confrères, précipité en bas.

En bas, dans la rue, ceux qui ne sont pas morts sur le coup, le crâne fracassé, trouvent d'autres assassins pour abrégier leur agonie. L'invention d'Henriot n'a pas été improvisée : aussi avait-il laissé sous les fenêtres une partie de sa troupe, avec mission de recevoir les victimes, et de les achever avec la pique ou la massue. Ce simple coup de grâce à des mourants n'exigeant pas beaucoup de vigueur musculaire, ce sont surtout les femmes de la bande qui se le sont réservé. Elles y font rage, et c'est là que Gabrielle Vincent gagne son surnom de La Tueuse.

Ayant ainsi fourni à leurs compagnes un peu d'occupation, les hommes font la grosse besogne. Huit ou dix prêtres seulement ont été jetés dans la rue. Il y en a encore quatre-vingts à peu près, qu'on traîne dans le préau du séminaire.

On en relaxe une quinzaine. Tout le reste est égorgé, et la scène qui se passe à ce moment dans la cour de Saint-Firmin reproduit, trait pour trait, celle qui a ensanglanté la cour de l'Abbaye.

En somme, à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force et à Saint-Firmin, dans ces inoubliables journées, la seule Commune de Paris a tué un archevêque, deux évêques et environ deux cent cinquante prêtres.

Aux provinces, maintenant, d'apporter leur concours, et de grossir ce fleuve de sang dans lequel la Révolution compte noyer l'Église de France.

VIII

LES MASSACRES EN PROVINCE

L'épidémie de rage qui sévit sur la capitale, en ce terrible mois de septembre 1792, ne tarde pas à s'étendre aux provinces. Et, là comme à Paris, le mal a ce caractère particulier, que rien n'en détermine les accès comme la vue d'une soutane. Nobles, bourgeois et vilains, toutes les classes de la société française sont exposées aux coups de dent du jacobin, mais de toutes la plus fréquemment et la plus furieusement mordue est le clergé.

Dès le 3 septembre, la Commune de Paris, par une circulaire, porte à la connaissance de toutes les municipalités de France les forfaits qu'elle est en train de commettre, et les invite à l'imiter.

Au reste, cette exhortation n'était pas nécessaire. Depuis longtemps, dans chaque département et dans chaque ville, une jacobinière locale, miniature exacte et docile instrument de celle de Paris, propageait les mêmes haines, qui tôt ou tard devaient fatalement se porter aux mêmes violences.

Reims, par exemple, n'attend pas le signal donné parla Commune. Le jour même où la circulaire partait de Paris, le 3 septembre, quatre prêtres y sont massacrés.

Cet empressement s'explique : les sans-culottes rémois ont pour chef un prêtre défroqué, qui a déjà donné des gages du patriotisme le plus pur en épousant une religieuse, et qui achèvera de se faire pardonner son passé en égorgeant d'anciens confrères. D'ailleurs, le 3 au matin, on a reçu quelques amis : un bataillon de volontaires parisiens, en route pour l'armée de l'Est, peu pressés d'y arriver, et il convient de leur faire fête. On leur a offert à tuer un officier et deux employés de la poste. Ils ne se sont pas fait prier, trouvant plus attrayant d'assassiner des gens sans défense que d'affronter les canons prussiens. Mais la partie perdrait tout son charme s'il y manquait le gibier de choix : des prêtres.

On va d'abord leur en chercher deux, presque des vieillards : un chanoine de cinquante-cinq ans, M. de Lescure, et un autre de soixante, M. de Vachères, réfugiés dans une maison de campagne des environs. Tous deux,

à leur arrivée, et dès leur descente de voiture dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, sont fusillés à bout portant.

Mis en appétit, les camarades parisiens redemandent du prêtre. On leur sert le chanoine Alexandre et le curé Romain. L'un et l'autre, tirés de leur prison, sont conduits sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où la bande les attend. M. Romain est abattu d'un seul coup de sabre ; son confrère n'est que blessé.

Là-dessus, la nuit est venue. Les gais compagnons se disent qu'un feu de joie complèterait cette belle journée. Ils allument, au milieu de la place, quelques tas de sarments, trouvent plaisant d'alimenter la flamme avec les cadavres des six victimes égorgées ce jour-là, et puis, ne mettant plus de frein à leur humeur folâtre, ils y jettent le prêtre blessé. Encore plein de vie, le malheureux s'élance trois fois hors du brasier : du bout de leurs piques ils l'y repoussent et l'y maintiennent.

Ce n'est pas tout : quelques-uns se sont introduits dans la vénérable cathédrale de Reims, berceau de la France chrétienne ; ils ont volé les drapeaux qui en tapissaient la voûte, trophées des victoires de nos pères sur toutes les armées de l'Europe, et en rapportent des brassées. Avec cette haine de nos vieilles gloires nationales, qui est un des traits les plus répugnants du caractère jacobin, ils les lancent dans le feu, et, ricanant, stupides, odieux, ils s'amusent à les voir brûler.

A une pareille fête il faut un lendemain. Le lendemain, c'est le tour de M. Paquot, curé de Saint-Jean de Reims, et de M. Suny, ancien curé de Rilly-la-Montagne. Le curé de Saint-Jean, le doyen et le modèle de ses confrères, pieux et austère, charitable et zélé, est arrêté dans son presbytère. S'attendant à tout, et tenant à mourir en prêtre, il passe tout d'abord dans son cabinet pour déposer l'habit laïque, qu'il avait jugé prudent de porter par ces temps troublés, et endosser de nouveau sa soutane. Cela fait, il se rend, sous bonne escorte, à l'Hôtel de Ville, où il s'entend sommer, sous peine de mort, de prêter le serment schismatique, qu'il avait déjà refusé plusieurs fois. Il déclare opter pour la mort, et ajoute : « Si j'avais deux âmes, je pourrais en sacrifier une pour vous contenter, mais je n'en ai qu'une... » Sur ce mot, les bourreaux le poussent vers la place de l'Hôtel-de-Ville, le percent et le lardent de leurs baïonnettes, le hachent à coups de sabre, et traînent ses restes dans les rues.

M. Suny, l'année précédente, avait prêté le serment, puis, plus éclairé et repentant, l'avait rétracté. Après le meurtre de M. Paquot, son ami, on lui

demande à son tour de jurer, avec menace de la même peine. Il refuse. « Eh bien ! qu'on le pende », hurlent les assassins qui attendent devant la mairie. Le maire ne consent pas à leur livrer cet octogénaire ; il le leur dispute longtemps. On le lui arrache, on le massacre, et les monstres contentent à loisir sur ce cadavre de vieillard, par des mutilations et des outrages indescriptibles, tous ces caprices à la fois féroces et lubriques qui se débrident à certaines heures dans l'homme dégradé.

Le même jour, Meaux a également son accès de frénésie antireligieuse.

Sept prêtres insermentés, destinés à la déportation, attendent l'ordre de départ dans la prison de la ville, sous la garde de la municipalité. Arrive, le 4 au matin, se rendant à la frontière, un détachement de gendarmes, soudards ramassés parmi les déserteurs de tous les régiments. Partis de Paris la veille, pendant les massacres, ils en font des récits qui enflamment d'un beau zèle les jacobins de l'endroit. Du reste, ils se disent porteurs d'ordres formels de la Commune parisienne, leur enjoignant de mettre à mort dans toutes les villes de leur itinéraire, comme on le fait dans la capitale, les traîtres et les conspirateurs. En conséquence, ils somment les autorités locales de remettre entre leurs mains les prêtres prisonniers. Un refus énergique leur est opposé, et parla municipalité et par les administrateurs des prisons.

Les Parisiens, renforcés par la pire canaille de la ville, soulèvent une émeute, que la garde nationale, effrayée ou gagnée, ne se hâte pas de réprimer.

Profitant de ces hésitations, les émeutiers, sous la conduite du garçon limonadier Turlaire, forcent les portes de la prison, et se mettent en devoir de juger les détenus ecclésiastiques.

Le curé de Saint-Nicolas de Meaux, M. Duchesne, comparaît le premier. Sous prétexte d'interrogatoire, le président s'emporte en insultes contre le prévenu et en blasphèmes contre son sacerdoce. Le prêtre se tait. Mis en fureur par son silence, comme il l'aurait d'ailleurs été par ses réponses, un de ses juges lui assène sur la tête un coup de massue, qui le renverse ; les piques et les sabres des autres membres du tribunal ont vite fait de l'achever.

Ses six compagnons ont le même sort. Tous sont massacrés avec une rage telle que le fossoyeur, venant enlever leurs restes, a grand'peine à recueillir ces têtes, ces membres, ces os et ces lambeaux de chair, broyés, piétinés,

projetés çà et là comme par les dents et les pattes d'une troupe de fauves en furie.

Le coup fait, les bandits parcourent fièrement les rues, publient qu'ils ont débarrassé la nation de sept calotins, et, pour preuve, portent en triomphe les lettres de prêtrise trouvées sur les cadavres.

Le cinq, la contagion gagne Alençon : le Père Valfrembert, capucin, est assailli par une poignée de jacobins, au sortir d'un monastère où il avait célébré les saints Mystères. Il allait, portant sur sa poitrine les hosties consacrées, distribuer la communion dans une autre maison religieuse.

Entraîné à l'Hôtel de Ville, menacé du supplice s'il ne prête un serment que sa conscience ne lui permet pas ², il tremble tout d'abord pour le dépôt sacré que sa mort exposerait à la profanation, et se préoccupe de trouver un prêtre à qui le confier. Il mande en hâte, à défaut de prêtres fidèles, le curé constitutionnel d'Alençon, remet entre ses mains les saintes hosties, puis, tranquille de ce côté, s'abandonne aux bourreaux.

L'un d'eux, plus acharné et plus pressé, le saisit au sortir de la salle des séances, sur le palier de l'Hôtel-de-Ville, le terrasse, le prend par une jambe, et le traîne sur les quarante-deux degrés de l'escalier, la tête du malheureux frappant violemment sur chaque marche.

Arrivé au bas, Valfrembert se relève péniblement ; coups de pied et coups de poing le renversent de nouveau.

Une citoyenne, aidée de sa fille, enfant de quatorze à quinze ans, qui promet pour bientôt une remarquable tricoteuse, se charge d'en finir. Elle s'assied à terre, pose sur ses genoux la tête de la victime tandis que la fille appuie sur le corps pour le maintenir immobile, puis, armée d'un couteau, elle lui scie vigoureusement la gorge. La lame est mauvaise, et l'opération se prolonge. Un garde national, pris de pitié, l'abrège d'un coup de sabre.

Le 8, des scènes analogues se passent à Couches, à cinq lieues d'Autun.

Ce jour-là, arrivent dans le bourg quatre voyageurs, en route pour la Suisse. Leurs allures défiées éveillent des soupçons. Leurs passe-ports, en règle d'ailleurs, les trahissent : ce sont des prêtres insermentés, qui partent pour l'exil. C'est leur droit, leur devoir même, puisque le décret du 26 août les y condamne. Le respect de la loi, à défaut de l'humanité, oblige donc à les laisser poursuivre leur route. Les quelques maratistes de l'endroit ne l'entendent pas ainsi. Trouver, quand on est une toute petite commune, une

occasion d'avoir ses massacres de Septembre à l'instar de Paris, voilà une chance qu'on aurait tort de négliger.

Ces gens se portent donc à la mairie, en tumulte, contraignent les autorités à incarcérer les quatre proscrits, et finalement demandent leur tête.

Le maire, inquiet, va donner avis de ces menaces aux détenus. Il se déclare incapable de contenir les émeutiers. Tout au plus espère-t-il les fléchir, à une condition cependant : les quatre prêtres feront le serment constitutionnel. Sur le refus de ces derniers, le magistrat insiste : « Ne le faites pas, mais au moins permettez-moi de leur affirmer que vous l'avez fait ». Un des quatre, M. Claude Segretier, répond au nom de tous : « Non seulement nous ne le permettrons pas, mais, si vous parlez dans ce sens, nous nous verrons obligés de vous démentir en présence de tout ce peuple. Nous ne pouvons pas accepter de devoir notre vie à un mensonge. »

Aussi impuissant contre la sincérité courageuse des martyrs que contre l'acharnement des bourreaux, le maire se retire.

Quelques instants après, dans la cour de la prison, les quatre prêtres expiraient, dépecés à coups de sabre, écrasés sous les pierres.

Le 8, également, Versailles est prise à son tour de l'effroyable manie du meurtre.

Neuf Lazaristes, tous prêtres insermentés, étaient enfermés, depuis le 10 août, dans les Écuries de la Reine. Là comme à Paris, comme partout, une centaine de mauvais drôles, populace qui se dit le peuple, pénètre de vive force dans la prison, simule une instruction et un jugement, et, sur un arrêt connu d'avance, procède à une exécution barbare, dont le programme eût fait honneur à des imaginations d'Iroquois.

Le premier condamné, M. Gallois, reçoit un coup de barre de fer qui lui brise les jambes, et un coup de massue qui lui écrase la tête. Puis, barres de fer et massues, sabres et piques, s'abattent sur les huit autres, et les dépêchent en un moment.

Ce n'était là qu'un commencement, une façon de se faire la main en vue d'opérations plus sérieuses. Le lendemain, Versailles voyait un des massacres les plus fameux de ce temps fertile en massacres : celui des prisonniers de la Haute-Cour, parmi lesquels l'évêque de Mende, Jean-Arnaud de Castellane, coupable d'avoir si vaillamment défendu contre le schisme la foi de son diocèse, qu'à la fin de 1792 le clergé de Mende ne comptait encore que deux assermentés.

C'est aussi le 9 septembre qu'à Saint-Michel, dans l'Eure, des septembriseurs de village arrachent de sa prison le curé Bessin, et le promènent par les rues en le poussant à coups de crosse, en le criblant de coups de baïonnette. Une fois mort, ils lui coupent la tête et les bras, qu'ils vont, triomphants, montrer de maison en maison. Enfin ils reviennent sur ce reste de cadavre, et le traînent çà et là, le déchiquetant avec leurs armes, le frappant de leurs bâtons et contraignant les passants à frapper. Les débris, jetés sur le seuil du cimetière, y restent quelques jours sans sépulture, en butte aux outrages de tout venant, en proie à la dent des chiens.

Le 9 encore, à Lyon, égorgement de dix prisonniers, dont trois prêtres. Les sept autres, tous militaires, on été tués les premiers, et leurs têtes promenées dans les rues de la ville, lorsque les assassins se disent qu'il faudrait achever la dizaine avec trois têtes de calotins.

Le cortège passe à la prison Saint-Joseph ; on fait sortir un chanoine de la primatiale, M. Lanoix, on le décapite, le trophée s'augmente d'une nouvelle pièce, et la marche continue jusqu'à la prison de Roanne.

Là, les meurtriers s'emparent d'abord de l'abbé Regny, prêtre habitué de la collégiale de Saint-Paul, l'entraînent sur une place voisine, lui tranchent la tête et les doigts, et lui arrachent les entrailles ; puis, toujours facétieux, les jacobins se divertissent un moment à jouer les montreurs de reliques : ils retiennent les passants qui se hâtaient, épouvantés, et leur présentent à baiser ces lambeaux de chair saignante.

Une dixième tête manque à leur compte. Elle sera fournie par un autre détenu, l'abbé Guilhermet. A celui-là ils coupent tout d'abord les mains, puis la langue, pour punir, lui disent-ils, ses mains d'avoir présenté aux adorations d'un peuple abusé un morceau de pain comme le corps d'un Dieu, et sa langue d'avoir proféré les paroles menteuses d'une prétendue consécration.

Cette langue, cette main, et la tête qu'ils abattent aussi, complètent le trophée, dont les cannibales recommencent l'exhibition. Ils paraded toute la nuit avec ces débris humains au bout de leurs piques, les posent sur les tables des cafés où ils entrent pour se rafraîchir, viennent les présenter au public sur la scène du théâtre des Célestins ; enfin, arrivés sur la place Louis-le-Grand, ils les attachent avec des rubans tricolores, et décorent de cette hideuse guirlande les arbres de la promenade.

Le 24, sur la route de Belfort à Porrentruy, un prêtre, M. Pescheur, curé de Florimont, se dirigeait vers la frontière suisse, en exécution du décret d'exil.

Un bruit de voiture lui fait tourner la tête : il voit quelques officiers de volontaires, et, sûr de ce qui l'attend, il prend la course. Il a été reconnu. Un des officiers, charmé de l'occasion, fier de montrer à des camarades son adresse à tirer le gibier au vol, prend son fusil, vise à la tête, et le prêtre roule dans le fossé.

On croirait, à lire ces pages, suivre le réquisitoire du ministère public dans le procès d'une bande de chourineurs. Le réquisitoire est long, parce que la bande est une armée, et que pour champ d'opérations elle a tout le territoire français. Nous n'avons cependant pas tout dit.

A cette même date fatale de Septembre 1792, les relations et les divers documents de l'époque mentionnent encore d'autres prêtres égorgés çà et là : un à Bellême, — un à Putanges, — un à Metz : le chanoine de Ficquelmont, — un à Limay : le curé René, — un à Granville : M. Labrousse, — un à Antibes : M. Cartier, — plusieurs à Auxerre, dont un reste trois jours sur un fumier, sans qu'on permette à ses parents de l'ensevelir, — quatre à Gacé : ce sont l'abbé Lelièvre, le curé Loiseau, les deux abbés Martin du Puisereau.

Comme tant d'autres, ils obéissaient à la loi en allant s'embarquer pour l'exil, lorsque sur la route du Havre, à Gacé, leurs passeports réclamés et exhibés dénoncent leur qualité de prêtres réfractaires. On devine la suite : attroupement, devant la mairie, des quelques sans-culottes du bourg, qui se font livrer les voyageurs, leur demandent le serment, et se heurtent comme toujours à un refus invincible. Trois des prêtres sont assommés ou égorgés ; le quatrième, l'abbé Loiseau, est précipité dans la rivière de la Touques. Il revient à flot, fait effort pour nager, et se rapproche du bord, d'où ses bourreaux le regardaient se débattre : « Jurez, lui crient-ils, et nous vous tirerons de là ». Sur un signe de tête héroïquement négatif, ils le piquent avec de longues fourches, appuient fortement, le tiennent submergé, et ne lâchent plus que pour laisser flotter le cadavre.

CONCLUSION

Ainsi, dès les derniers mois de 1792, trois cents et quelques ecclésiastiques massacrés, sans parler des milliers que la loi du 26 août avait jetés en prison ou en exil, voilà le résultat où était venue aboutir la lutte de notre clergé contre les tentatives schismatiques de la Révolution.

Dès ce moment, les sages et les modérés de l'époque durent penser que cette campagne, ayant fait plus de bruit et même plus de mal que de bien, n'avait été qu'une belle folie.

Les événements qui suivirent ne parurent pas leur donner tort, et bien au contraire. Les échafauds sous la Convention, les pontons de l'île de Ré et les déserts de la Guyane sous le Directoire, virent mourir tant et tant de nos prêtres que l'Eglise de France sembla succomber avec eux, et payer de sa vie une résistance insensée.

Il n'en fut rien.

Dix ans à peine s'étaient écoulés depuis le commencement de la Terreur, et il n'y en avait pas encore trois que la seconde Terreur avait cessé, lorsque, le jour de Pâques de l'an 1802, à Notre-Dame de Paris, en présence de la multitude, de l'armée, de tous les corps de l'Etat, en présence et par ordre du plus grand des fils de la Révolution, le catholicisme qu'elle avait proscrit fut de nouveau proclamé le culte officiel de la France.

Et ce catholicisme à la restauration duquel présidait un légat du Pape, n'était certes pas le catholicisme décapité, réduit et amoindri par tous les bouts, commode à tenir en main comme un instrument ou un jouet, que la Révolution s'était arrangé et qu'elle avait prétendu faire accepter à nos évêques et à nos prêtres. Non, c'était le catholicisme entier et pur, le catholicisme romain, celui-là justement que nos évêques et nos prêtres, nos confesseurs de 91, nos martyrs de 92 et 93, avaient, à l'exclusion de tout autre, obstinément maintenu et défendu.

En somme, après cette guerre, comme autrefois à la suite de celle que l'Eglise livra dès son arrivée en ce monde, les vainqueurs battaient en retraite, les morts restaient maîtres du champ de bataille, les martyrs triomphaient des bourreaux.

Pourquoi ? Précisément parce qu'ils avaient été martyrs.

Cette mort, ces tourments infligés à des hommes uniquement coupables d'avoir proclamé la vérité, avaient révolté contre les persécuteurs ce généreux peuple français, rebelle à la loi du plus fort, sympathique de parti pris à l'innocence malheureuse. Cette vaillance qui ne reculait devant rien, lui avait fait admirer et admirer les intrépides champions de la religion nationale. Cette religion elle-même, si atrocement poursuivie, si magnanimement défendue, lui en était devenue plus chère et plus sacrée. Un grand mouvement de réaction religieuse avait agité le pays. Là-dessus, un gouvernement sage, habile, était venu remplacer les énergumènes de la Convention et les incapables du Directoire. Le nouveau régime avait vite compris que ce mouvement était irrésistible, qu'on ne s'entendrait avec la France qu'à la condition de lui rendre tout d'abord ses prêtres, ses temples et son Dieu, et dès lors Bonaparte, quelles que fussent ses croyances personnelles, s'était exécuté.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister, en finissant, sur les enseignements qui se dégagent de cette histoire d'un temps assez semblable au nôtre.

Sans doute, ainsi que nous le disions à la première page de ce travail, il est probable que la ressemblance entre notre situation et celle du clergé et des catholiques d'alors ne sera pas poussée jusqu'au dernier trait. Pour bien des raisons, il est à croire que nos ennemis n'iront pas aussi loin que ceux de nos ancêtres.

Il se peut cependant qu'ils aillent loin encore dans la voie de la persécution, et que notre résistance nous mène loin nous-mêmes dans la voie des épreuves et des souffrances.

N'ayons pas peur. L'histoire des dix ans qui vont de 1792 à 1802 est là pour nous encourager, pour légitimer la rassurante prédiction que formulait, tout récemment, le successeur de Mgr Freppel dans les rangs de la représentation nationale :

« Nous souffrirons beaucoup, nous souffrirons longtemps peut-être, mais nous aurons le dernier mot. »

FIN

APPENDICE

OUVRAGES CONSULTÉS

— Histoire de la Terreur, 1792-1794, d'après les documents authentiques, etc., par Mortimer-Ternaux. Tome III. Paris, Michel Lévy, etc... 1863.

— Les Origines de la France Contemporaine, par H. Taine. La Révolution. Tome II. Paris, Hachette, 1881.

— Le Couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur, par Alexandre Sorel. Paris, Didier, 1863.

— Révolutions de Paris, dédiées à la nation, publiées par Prudhomme, du 12 juillet 1789 au 10 ventose an II (28 février 1194, vieux style). — A la date.

— Les Martyrs de la Foi, par Guillon. Paris, MDCCCXXI, passim.

— Les Confesseurs de la Foi, par Carron. Paris, 1820, passim.

— Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle, par Picot... Troisième édition. Tome VI. Paris, 1856.

— Histoire du clergé pendant la Révolution Française, par Barruel. Bruxelles, 1801.

— Monseigneur de Salamon. Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution, 1790-1801. Avant-propos, introduction, notes, etc., par l'abbé Bridier. Paris, Plon, 1890.

— La légende des Girondins, par Edmond Biré. Paris, Palmé, 1881.

— Mémoires d'un Sot (Lombard de Langres). Paris, Maze, 1820.

— Histoire Parlementaire de la Révolution Française, par P.-J.-B. Buchez et P.-O. Roux. Tome XVIII. Paris, Paulin, MDCCCXXXV. — Ce volume contient les documents suivants :

1° Relation adressée par M. l'abbé Sicard, instituteur des Sourds-Muets, à un de ses amis, sur les dangers qu'il a courus les 2 et 3 septembre 1792.

2° Mon Agonie de trente-huit heures, ou Récit de ce qui m'est arrivé, de ce que j'ai vu et entendu pendant ma détention dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain, depuis le 22 août jusqu'au 4 septembre 1792, par M. de Jourgniac Saint-Méard.

3° Ma Résurrection, par Maton de La Varenne.

4° La vérité tout entière sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre, etc., par Félémhesi (Méhée fils).

5° Histoire des hommes de proie, ou les crimes du comité de surveillance, par Roch Marcandier.

6° Déclaration du citoyen Antoine-Gabriel-Aimé Jourdan, ancien président du district des Petits-Augustins, etc.

7° Et divers autres documents relatifs aux massacres.

— Mémoires sur les journées de septembre 1792, par M. Journiac de Saint-Méard, madame la Marquise de Fausse-Lendry, l'abbé Sicard, et M. Gabriel-Aimé Jourdan, président du district des Petits-Augustins, suivis des Délibérations prises par la Commune de Paris, et des procès-verbaux de la mairie de Versailles. Paris, Baudouin, 1823 (De la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution Française).

— Dernier tableau de Paris, ou récit historique de la Révolution du 10 août, des causes qui l'ont produite, des événements qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie, par J. Peltier, etc... Tome II, Londres, etc., 1793.

— Tableau du massacre des ministres catholiques et des martyres (sic) de l'honneur, exécutés dans le couvent des Carmes et à l'Abbaye Saint-Germain, etc., les 2, 3, 4 septembre 1792, par Peltier. Paris, 1797.

— Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792, par Maton de La Varenne, etc.. Paris, Périsset, 1806.

— La Maison des Carmes, par l'abbé Pisani. Paris, Poussielgue, 1891.

1 Ce travail, simple récit commémoratif, n'a aucune prétention scientifique. On ne s'étonnera donc pas de n'y rien trouver d'inédit. Pour la même raison, nous avons laissé de côté notes, références, discussions, et tout l'appareil accoutumé des publications historiques d'un autre caractère. Néanmoins, nous tenons à faire observer que le souci de la vérité et l'horreur de la légende ont présidé à la composition de cet opusculé. On trouvera, à la fin du volume, la liste des auteurs que nous avons consultés, sauf à contrôler leurs assertions et à n'admettre que celles qui nous ont paru le mériter.

2 Le serment « de maintenir la liberté et l'égalité », un des nombreux engagements demandés à nos prêtres par les diverses Assemblées révolutionnaires, en outre du serment constitutionnel. Celui-là n'était pas illicite, mais beaucoup de prêtres le regardèrent comme tel, étant donné le sens peu orthodoxe que semblait y attacher le législateur,

*1792 à propos de 1892. Les martyrs de
septembre, par le P. J. Delbrel,... avec une
lettre-préface de Mgr d'Hulst,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6581936n>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr